

## S. G. Mgr Alfred-O. Comtois donne la Confirmation à trois néophytes chinois, dimanche

La Cérémonie a lieu à la Cathédrale dimanche après-midi.  
Une foule immense assiste à la cérémonie

La belle et grande cathédrale des Trois-Rivières a été témoin, dimanche après-midi, d'une cérémonie d'un cachet tout particulier et d'une haute portée religieuse, alors que Sa Grandeur Monseigneur Comtois, Auxiliaire des Trois-Rivières, administrait le sacrement de Confirmation à trois néophytes chinois.

L'église était remplie à son comble, pas une place vide et un grand nombre de personnes durent rester debout dans l'attente centrale. Le service d'ordre avait été confié à l'Association des Scouts de la paroisse Notre-Dame et tout fut parfait. Déployé en avant de la balustrade, le bataillon des Scouts présentait un joli coup d'oeil.

Tout près de la table de Communion avaient été placés les sièges des nouveaux Confirmés et de leurs parrains.

C'étaient Louis Leung Fong, de cette ville, ayant pour parrain M. Thomas Bourneville; Charles Chin En Chou, de Louisville, parrain, M. J. Alcide Lebrun, N.P.; Georges Leung, de cette ville accompagné de M. et Dr A.-J. Aubin.

L'entrée à la cathédrale des nouveaux confirmés, dirigés par le Rév. Père Marie-Antoine, O.F.M., marquait un point important dans le travail de conversion des Chinois dans notre région et le commencement d'une ère de prospérité religieuse plus grande. C'est bien ce qu'a compris l'immense auditoire qui remplit l'église à ce moment et le mouvement de sympathie qui parcourut la foule disant bien aux nouveaux Confirmés la joie de tous de les compter désormais comme des frères.

D'un pas ferme ils avaient parcouru la grande avenue centrale et ils s'étaient agenouillés à la balustrade, à côté de leurs parrains.

À la tribune de l'orgue M. Paradis jouait une marche triomphale, comme il convenait bien en pareille cérémonie.

Vêtus des ornements pontificaux les plus précieux, Sa Grandeur Monseigneur Comtois, mitre en tête et crosse en main, accompagné de M. le chanoine François Boulay et de M. l'abbé J. Alcide Lemire, vint prendre place à l'entrée du chœur, en face des nouveaux confirmés. Mgr Ephrem Paquin, P.D., dirigeait les cérémonies.

Après le chant d'un cantique, M. l'abbé Emile Cloutier, curé de St-Justin, monta en chaire et il prononça l'une des plus belles allocutions de sa carrière sacerdotale.

L'improvisation que nous donna M. l'abbé Cloutier, du moins pour une grande partie de son sermon, témoigne chez lui de ressources toutes particulières, d'une maîtrise absolue de sa pensée et d'une science religieuse consommée.

Le résumé que nous donnons de ses belles paroles ne rendra pas justice au brillant orateur sacré, nous l'avons, mais il fournira à ceux qui ont entendu M. l'abbé Cloutier une occasion de renouveler leur souvenir et de goûter de nouveau son allocution.

Accioitis virtutem supervenientis Spiritus Sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judea et Samaria, et usque ad ultimum terrae.

Recevez la vertu du Saint-Esprit et soyez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre.

Les Apôtres à qui Notre-Seigneur adressait ces paroles avaient déjà reçu le Saint-Esprit puisqu'ils étaient en état de grâce, qu'ils avaient reçu la Sainte Eucharistie, et qu'il est de foi que les sacrements, en nous donnant la grâce, nous donnent le Saint-Esprit avec tous ses dons.

Quel est donc le sens de ces paroles de Notre-Seigneur?

C'est à cette question que je vais essayer de répondre dans ce court entretien qui ne sera qu'une simple leçon de catéchisme.

Notre-Seigneur disait à ses apôtres, au jour de l'Ascension: Quand le Saint-Esprit sera descendu en vous, vous me rendrez témoignage en Judée et par toute la terre. Ils sont si peu préparés à cette

mission qu'ils sont frappés de peur et ils ne songent à mieux faire que de s'enfermer dans le Cénacle, à l'abri de la haine des Juifs.

Mais voilà que tout à coup les portes du Cénacle s'ouvrent, ils sortent de leur retraite, s'en vont sur les places publiques reprochant aux Juifs d'avoir crucifié leur Dieu; ils forcent les chefs à tomber à genoux et demander pardon de leur crime. Et quand ils ont ainsi rendu témoignage à leur Dieu à Jérusalem, ils prennent la route de tous les pays, vers les peuples infidèles. Ils s'en vont prêcher aux peuples païens ce que saint Paul appelle "scandale pour les Juifs" et "folie pour les Gentils", un Dieu crucifié.

Ils y vont avec tant d'ardeur que les difficultés ne les effraient; rien ne les arrête, ni les obstacles de toutes sortes, ni les menaces, ni les coups, ni les chaînes des prisons, ni les tortures du martyre, rien n'ébranle leur courage, ne brise leur courage.

Que s'est-il donc passé? Qui a opéré cette transformation? Qui a changé ces hommes, autrefois ignorants et bornés, faibles jusqu'à être lâches; qui les a transformés en des hommes nouveaux, à l'esprit puissant, à la parole irrésistible, au courage indomptable?

C'est qu'il y a eu la Pentecôte. Jésus a tenu sa promesse. Les Apôtres ont reçu la plénitude du Saint-Esprit dans le Sacrement de Confirmation et leur parole renue les faibles et conquiert les peuples. Par où l'on voit que, si tous les sacrements donnent le Saint-Esprit, la Confirmation le donne d'une manière spéciale.

Une comparaison entre la vie naturelle et la vie surnaturelle nous aidera à mettre en lumière cette vérité.

En venant au monde, l'homme possède une vie naturelle imparfaite. La faiblesse physique et morale est le propre de l'enfance. S'il ne se dévouait jamais de cette faiblesse l'enfant ne deviendrait jamais un homme. Il lui faut développer sa taille, accroître ses forces, les restaurer au besoin si la maladie vient les affaiblir. Il y a pour cela la nourriture qui fortifie, les remèdes qui guérissent. Avec le temps, il passe de l'infirmité de l'enfance à la stature physique et morale de l'homme parfait, assez fort pour accomplir les travaux et à supporter les fatigues de la vie.

Il en est de même de la vie surnaturelle.

Il en va de même pour la vie surnaturelle. Le baptême nous fait naître à la vie surnaturelle de la grâce que la nourriture divine de la Sainte Eucharistie nous permet d'entretenir et de développer, et la Pénitence nous fournit le moyen de restaurer quand elle a été affaiblie ou ruinée par le péché. Puis, pour nous tirer de l'enfance spirituelle, pour nous faire croître en grâce jusqu'à acquérir la stature et la vigueur de l'homme surnaturel, du chrétien parfait, Notre-Seigneur nous donne le Sacrement de la force, — force pour l'intelligence, force pour la volonté, la Confirmation.

Écoutons les Pères du Concile de Mayence décrire les effets du Sacrement de Confirmation: "Suivant la promesse de Notre-Seigneur le Saint-Esprit que nous recevons au baptême pour la purification du péché, se donne à nous dans la Confirmation avec une augmentation de grâce, qui a pour effet de nous protéger contre les attaques de Satan; de nous éclairer afin de mieux comprendre les mystères de la foi; de nous donner le courage de confesser hardiment Jésus-Christ et de nous fortifier contre les vices." Quatre des principaux effets de la Confirmation se trouvent indiqués dans ce passage:

**Une nouvelle infusion de la grâce sanctifiante** qui affermit la vie surnaturelle communiquée à l'âme par le baptême.

**Une grâce sacramentelle**, grâce de force pour l'intelligence, qui l'aide à comprendre les vérités de la foi; pour la volonté, qui l'aide à pratiquer les commandements.

**Un caractère**, qui ajoute au caractère du chrétien reçu au baptême celui du chrétien parfait, du chrétien soldat, armé pour lutter victorieusement contre les ennemis de son salut, et défendre vaillamment la cause du divin Maître.

**Un accroissement des vertus.** Vous le savez, les vertus sont de bonnes habitudes qui s'établissent en nous sous l'influence de la grâce et nous portent à faire le bien et à éviter le mal. Elles sont comme un épanouissement, une floraison, de la vie divine en nos âmes. Les uns nous mettent en rapports surnaturels avec Dieu, ce sont les vertus théologales: la foi, l'espérance, la charité. Les autres établissent ces rapports surnaturels entre le chrétien et tout ce qui n'est pas Dieu: lui-même, ses semblables, la création tout entière. Ce sont les vertus cardinales: prudence, justice, force, tempérance, qui doivent amener, diriger, informer surnaturellement nos pensées et nos paroles, nos actions et nos affections, à tous les instants et dans toutes les activités de notre vie, de toute notre vie, privée et publique, familiale et sociale.

Ce n'est pas tout. Le Sacrement de Confirmation fait plus encore. Après nous avoir donné les forces surnaturelles que je viens de dire, (accroissement des vertus, caractère, grâce sacramentelle, nouvelle infusion de la grâce sanctifiante), il nous confère ce qui, selon saint Thomas, nous est donné de Dieu pour mettre ces forces en mouvement, à l'inspiration, l'impulsion, le moteur qui met en action. Aidons-nous encore ici de comparaisons tirées de la nature.

Voyez l'arbre: pour qu'il croisse et produise des fruits il faut que la sève soit mise en mouvement par la chaleur du soleil. Les vertus sont à l'âme ce que la sève est à l'arbre. Pour produire des fruits de salut, elles ont besoin d'être mises en mouvement par le soleil divin.

L'oeil: De même, dit saint Augustin, que l'oeil le plus sain ne peut voir si un rayon de lumière ne vient le frapper, ainsi l'homme parfaitement justifié ne peut accomplir les actes de la vie chrétienne, s'il n'est poussé par le mouvement du Saint-Esprit.

Le navire: (S. Basile) Si bien construit et pourvu d'agrès qu'on le suppose, le navire ne peut voguer sans le souffle du vent. Ainsi de l'homme. Possédait-il la grâce sanctifiante et toutes les vertus infuses à un haut degré, il ne peut sans le mouvement du Saint-Esprit faire un seul acte surnaturel pas même prononcer le nom de Jésus.

Et bien, ce que le vent est au navire, ce que le rayon de lumière est à l'oeil humain, ce que la chaleur du soleil est à la sève de l'arbre, le Saint-Esprit l'est à l'âme chrétienne ornée de la grâce et des vertus infuses, l'Esprit aux Sept dons, l'Esprit septiforme, que l'Écriture nomme en se servant non pas du mot "don" mais du mot Esprit: Spiritum sapientiae et intellectus — Spiritum consilii et fortitudinis — C'est là le véritable "don de Dieu", qui possède l'âme chrétienne dans les voies du salut par les avenues que lui ouvrent les sept vertus théologales et cardinales, et qui l'orne et la défend contre les dangers semés sur ses pas par les sept esprits mauvais, les sept puissances du mal, les sept péchés capitaux.

C'est lui, l'Esprit amant, vivificateur, sanctificateur, qui perpétue au long des siècles le miracle de la Pentecôte, suscite les apôtres et les martyrs, peuple les déserts de pénitents et les monastères d'âmes d'épave qu'attirent les sommets de la perfection; c'est lui qui allume aux cœurs des missionnaires la flamme de l'apostolat et les lance sur toutes les mers, sous tous les cieux, à la conquête des âmes; c'est lui qui depuis 1900 nous fait croître et mûrir l'immense moisson des élus en maintenant vivace au sein du genre humain, pour faire produire à nos vies terrestres des fruits d'éternité, le ferment divin de vertu et de sainteté qu'est l'amour de Dieu et du prochain.

— Caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per spiritum sanctum qui datus est nobis.

— Je voudrais m'arrêter un instant à cette parole de saint Paul et en tirer, pour finir, une leçon pratique.

Nous aussi, nous sommes des confirmés, nous avons reçu le Saint-Esprit qui met au coeur l'amour de Dieu et la force de lui rendre témoignage. Or, l'amour

de Dieu ne va pas sans l'amour du prochain. Qui prétend aimer Dieu et n'aime pas son prochain mentax est. Mandavit unicuique de proximo tuo.

— Notre Seigneur va jusqu'à s'identifier lui-même avec le prochain, même le plus petit, le plus misérable (ce que vous faites à l'un de ces petits, c'est à moi que vous le faites—j'étais nu—j'étais en prison, j'étais étranger....

Si humainement, par la nature, les hommes sont de races et de pays différents, chrétiennement, surnaturellement, ils sont tous frères en Jésus-Christ. Vae à la lumière de la Croix du Calvaire, l'humanité ne contient que des âmes à sauver.

Non est distinctio judaei et Graeci, namidem Dominus omnium.

Nous tenons à honneur de fournir de nombreux apôtres à l'oeuvre des missions en pays infidèles. Et c'est très bien, certes. Mais songeons-nous que, si nous ne pouvons partir pour l'Afrique ou la Chine, nous pouvons nous faire ouvriers de la moisson dans notre coin du champ du Père de famille, nous pouvons être missionnaires chez nous, dans notre pays, dans notre milieu? Nous rendons-nous compte que notre qualité de baptisés et de confirmés nous fait un devoir de rendre témoignage à Jésus-Christ auprès de ceux qui vivent parmi nous et ne le connaissent pas?

Spectaculum facti sumus mundi, et hominibus—Que nous le voulions ou non, nous sommes pour les étrangers qui nous arrivent un exemple propre à les attirer au Christ ou à les en détourner: exemple bon ou mauvais. En effet, ils ne peuvent faire autrement que d'observer attentivement, avidement, ce monde nouveau pour eux, de nous regarder vivre. La religion catholique, ils la voient en action dans nos vies. Ils la jugent d'après l'exemplaire que nous leur en fournissons. C'est de nous qu'ils reçoivent leurs premières leçons de catéchisme. Que valent ces leçons? Parlent-elles le même langage que l'Évangile? Plaignent-elles pour ou contre le Christ? Hélas, au témoignage de ceux qui entrent en contact intime avec ces âmes, la vie de trop de chrétiens est plutôt un scandale qui rend plus difficile l'oeuvre de leur évangélisation et de leur conversion.

A voir vivre les chrétiens qu'ils ont sous les yeux—qui sont surtout ceux du monde des affaires et du monde où l'on s'amuse—comment vont-ils qu'ils comprennent que pour les disciples du Christ le salut est l'Unum Necessarium? que nous sommes tenus de marcher à la suite du Maître dans la voie du renoncement et de la mortification? que nous devons chercher avant tout le règne de Dieu et sa justice? qu'il ne sert de rien de gagner l'univers si l'on perd son âme?

Mes Frères, ceux qui vont être confirmés ont été gagnés à Jésus-Christ par de longs travaux et parmi beaucoup d'obstacles. Formons en ce moment la résolution de les aider par notre exemple à demeurer des chrétiens fidèles à leur foi, et fermement attachés au Dieu qui réjouit leur jeunesse spirituelle. Qu'ils soient pour nous des frères particulièrement aimés, à qui notre charité fasse sentir la reconfortante vérité de cette parole de saint Paul: Nous formons un seul corps dans le Christ et nous sommes les membres les uns des autres. Si un membre souffre, tous les autres compatissent avec lui; si un membre est dans la joie, les autres se réjouissent avec lui.

Quant aux autres qui ne sont pas encore entrés au bercail du bon Pasteur—et ils sont nombreux autour de nous—faisons-nous désormais un devoir d'aider à les attirer dans les bras du Christ par le spectacle d'une vie vraiment chrétienne. Rendons témoignage de notre foi. Baptisés, confirmés, temples du Saint-Esprit, fils de lumière, prenons pour consigne cette parole de Notre-Seigneur: Luceat lux vestra coram hominibus ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in coelis est.—Soyons les témoins du Christ afin que nous méritions de l'entendre nous dire au dernier jour: J'étais étranger et vous m'avez accueilli en frère, j'avais faim du pain de la vérité, j'avais soif des lumières de la foi et des consolations de la religion, et j'ai trouvé dans les exemples de votre vie chrétienne le pain qui rassasie et l'eau qui désaltère pour l'éternité.

Après avoir administré le sacrement de Confirmation aux trois néophytes Sa Grandeur Monseigneur Comtois prend la parole et dit toute la satisfaction qu'il éprouve.

## Hospitalisation des malades tuberculeux dans le nouvel établissement du Cap

La lutte à la tuberculose repose sur ce principe fondamental que la contagion est le facteur de la propagation de la maladie et les armes reconnues efficaces contre la contagion tuberculeuse sont: le dispensaire, l'hospitalisation, les organes de préservation de l'enfant et de propagande éducative.

J'ai pensé qu'il ne manquerait pas d'actualité de dire un mot du rôle du dispensaire et de l'hospitalisation des tuberculeux.

Le dispensaire est le pivot de la lutte. Il est le centre de dépistage des malades, il fait l'éducation antituberculeuse, organise la prophylaxie et l'hygiène sociale et enfin facilite le placement des tuberculeux.

Malgré son action dans la vie du dépistage et de la prophylaxie externe et à domicile, l'effort du dispensaire est paratypé s'il y a un manque de lits où placer les tuberculeux et en particulier les contagieux. A quoi bon à la vérité prêcher l'hygiène au malade si on est incapable de lui faire observer, si on ne peut lui donner le traitement que requiert son état, si on le laisse contaminer son entourage.

Déjà l'on comprend la nécessité du placement des tuberculeux et le but qu'il devra viser c'est-à-dire: a) le traitement et l'éducation hygiénique du malade, b) la protection du milieu familial et d'une façon générale de la société tout entière grâce à l'éducation prophylactique du malade contagieux. Comment maintenant réaliser ce placement des tuberculeux?

Les établissements se répartissent en quatre catégories: 1o. le préventorium et l'établissement post-sanatoire de rééducation au travail ne fait qu'un. C'est un établissement destiné à des convalescents de pleurésie, à des sujets à antécédents familiaux bacillaires chargés, ou ayant eu des manifestations tuberculeuses antérieures, à des sujets atteints de lésions pulmonaires peu importantes et bacillaires.

2o. Le sanatorium de cure est un établissement ayant pour but la cure hygiène-diététique des malades curables. Il est destiné aux tuberculeux pouvant être traités utilement c'est-à-dire nettement améliorables. Les conditions hygiéniques pour la construction, le site, le fonctionnement en sanatorium doivent être irréprochables.

3o. L'hôpital-Sanatorium est un établissement visant la cure hygiène-diététique, le traitement des tuberculeux et la prophylaxie sociale. Il est destiné aux tuberculeux de toutes catégories qui y sont isolés et traités. De par son but, il doit être à proximité de la ville ou du centre d'où viennent ses malades.

Les avantages de l'hôpital-Sanatorium sont multiples: "Les ma-

lades pour s'y rendre ne sont pas soumis à un transport lointain et fatigant. Ils sont à proximité des ressources médicales et ne sont pas séparés de leur famille par de grandes distances. Au point de vue prophylaxie sociale, ils suppriment les chances de contagion en isolant le tuberculeux, ils donnent au malade améliorables toutes les ressources thérapeutiques susceptibles de lui permettre après un séjour variable et non limité de reprendre la vie commune.

Ils constituent le séjour le plus favorable pour le tuberculeux soumis au pneumothorax thérapeutique dans les premiers mois de leur cure. Ils permettent aux phthisiques irrémédiablement perdus de recevoir les soins qui lui sont dus et comme ils abritent aussi une quantité de tuberculeux susceptibles de sortir en état satisfaisant et de reprendre leur travail, ils sont préservés par cela même de la sinistre réputation d'asiles d'incurables qui ruinerait leur recrutement" (Le Professeur Léon Bernard de l'Université de Paris)

Des statistiques bien contrôlées établissent que au moins 80% des tuberculeux diagnostiqués dans les dispensaires sont justiciables de l'hôpital-Sanatorium.

"Les municipalités mal informées des modes de propagation de la contagion s'opposent parfois à la création de ces établissements redoutant un danger pour leur entourage, mais il est bien démontré aujourd'hui que si les conditions d'installation et de fonctionnement sont conformes aux règles de l'hygiène, le voisinage des hôpitaux-sanatoriums ne constitue pas un danger. Le tuberculeux en effet, n'est dangereux que s'il est abandonné à lui-même et il ne peut semer la contagion s'il est obligé de se soumettre aux règles de l'hygiène dans un établissement de cure" (Professeur Léon Bernard)

Le tuberculeux qui reste au milieu des siens, le tuberculeux qui dans le but d'ayer se reposer à la campagne va dans des pensions, hôtels, ou sanatoriums de fortune où il n'y a aucune surveillance médicale, celui-là est un semeur de mort.

Il y a tellement peu de danger de propagation de la maladie dans les établissements bien dirigés que la mortalité par tuberculose n'est pas plus élevée chez le personnel des hôpitaux que chez le peuple.

Au point de vue économique, l'hôpital sanatorium permet le ravitailllement plus facile et moins dispendieux. La proximité des services publics font disparaître les installations coûteuses d'aqueduc, de système de drainage, fosses septiques, lits bactériens etc.

L'hôpital sanatorium doit cependant présenter les conditions convenables au sujet de la situation de l'aménagement, de l'alimenta-

tion, de la discipline et de la direction pour assurer au malade le repos et l'aération continue. Ainsi, le sol devra être perméable, l'emplacement devra être orienté vers le sud pour assurer le maximum d'ensoleillement et de luminosité et protégé du côté nord par une colline ou haie boisée ceci en raison de la prédominance des vents du nord l'emplacement devra être suffisamment grand pour avoir des jardins ou parcs pour les malades.

4o. L'hôpital ou service spécialisé pour tuberculeux est un pavillon ou annexe attenante à un hôpital général dont le but est le triage, à l'observation et le traitement des tuberculeux. Il est destiné au malade dont le diagnostic est difficile à établir, à ceux qui doivent subir une intervention chirurgicale et aux phthisiques arrivés au dernier stage de la maladie. Bien qu'un tel service soit très important, l'hôpital sanatorium peut remédier en grande partie à l'absence de ce service.

Appliquons maintenant ces données à nos besoins locaux. Le dispensaire organisé en 1923 n'a pas failli à sa tâche. Il a dépisté chaque année dans Trois-Rivières et les environs un nombre de tuberculeux variant de 150 à 300. Il a dirigé vers l'hôpital Laval 217 malades dont 65 pour l'année qui vient de finir. Les infirmières visiteuses ont fait l'éducation hygiénique et ont organisé la prophylaxie sociale à domicile.

Mais la mortalité par tuberculose est restée élevée parce que un trop grand nombre de malades justiciables de l'hospitalisation sont restés au milieu des leurs et ont propagé la contagion. Sous l'effort du travail du dispensaire, la mortalité par tuberculose qui était de 124.8 par 100,000 habitants pour les cinq années qui ont précédé l'organisation du dispensaire aux Trois-Rivières, a baissé à 94.7 pour les 5 dernières années mais ce fléchissement n'est pas suffisant et la cause le manque de moyens d'hospitalisation.

La nécessité d'un établissement pour tuberculeux étant admise, à quel genre devons-nous donner la préférence?

Comme il était impossible de posséder les quatre organes d'hospitalisation, ce qui serait l'idéal, on a choisi celui qui pouvait rendre le plus de service à la communauté et qui pouvait être administré le plus économiquement, je veux dire l'hôpital Sanatorium et le site choisi est l'endroit appelé Côte-à-Rochelleau.

Cet établissement pourra recevoir la grande majorité de nos tuberculeux. Les malades ne seront pas soumis à un transport lointain et fatigant. Les malades recevront les soins qui leur sont dus et la communauté sera

Suite à la page 3

## 5e Séance d'Apostolat Laïque

A L'HOTEL DE VILLE,

Dimanche, 14 avril à 3 hres p.m.

Conférence par M. Adélar Provencher,  
Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb  
des Trois-Rivières.

Comédie en un acte interprétée par  
les Artistes du Cercle Ozanam

Musique par l'Orchestre des Chevaliers de Colomb.

ENTRÉE GRATUITE

Suite à la page 3

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

STE-THECLE

Funérailles imposantes du Dr Bruno Bordeleau

Ex-Député du Comté de Champlain, il a fourni une carrière très active et sa mort cause un deuil général.

C'est avec regret que nous avons annoncé récemment le décès du Dr B. Bordeleau, survenu samedi dernier, le 23 mars à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Transporté, il y a une couple de semaines à l'Hôtel-Dieu de Québec, pour subir une première, puis une deuxième opération; il semblait se rétablir normalement, quand, samedi soir, quelques minutes après le départ de son épouse, il se sentit mal, son fils Armand, étudiant à l'Université Laval et son médecin le Dr Aubin, étaient présents.

Avant d'entrer à l'hôpital, M. le Dr Bordeleau avait fait une courte apparition à l'Hôtel du Gouvernement où tout le monde fut heureux de le revoir.

Le regretté disparu qui siégea pendant plus de neuf ans à l'Assemblée Législative ne tarde pas à devenir l'un des députés les plus sympathiques, l'un de ceux dont la Compagnie était la plus recherchée. Il ne possédait que des amis au Parlement, non seulement sur le parquet de la chambre, mais dans tous les ministères.

Dr B. Bordeleau a rempli une belle et active carrière. Né à St-Stanislas, comté de Champlain, il avait fait ses études classiques aux Trois-Rivières; ses études médicales à l'Université de Montréal; pratiqué deux mois dans sa patrie natale, puis deux ans à St-Didaéc, puis trente-deux à Ste-Thécle où le regretté défunt avait encore sa résidence.

Dr B. Bordeleau avait épousé Mlle Antoinette Lafontaine, décédée il y a une douzaine d'années et en seconde nocces Mlle Angéline Veillet qui lui survit.

Le regretté disparu laisse trois enfants de son premier mariage: Richard, régisseur de la ferme expérimentale de Farnham; Armand, E.E.M. de l'Université Laval de Québec et Mme J.-P. Côté (Lucienne) de Roynon Abitibi. Du second mariage, une fille, Fernande, âgée de 7 ans, qui lui survit aussi. Il laisse également un frère dans le North Dakota et trois sœurs: Mme Joseph Tessier, de Ste-Thécle; Mme Charles Audy, de La Tuque et Mme Omer Lambert, de La Sarre.

Les funérailles solennelles ont eu lieu à l'église de Ste-Thécle. La population du regretté défunt a réuni toute la population de la paroisse et un très grand nombre de parents et amis venus des villes éloignées.

Porteurs: MM. Alfred Naud, Jeffrey Veillet, Théodore Grosleau, Albert Crête, ses beaux-frères; Lucien Lafrance, de Ste-Thécle, et Ernest Gagnon, d'Hérouxville. La collecte fut faite par MM. Lucien Lafrance et Ernest Gagnon. La levée du corps fut faite par Mgr Chartier, Supérieur du Séminaire des Trois-Rivières.

Le service fut chanté par M. l'abbé A. Lamy, curé de St-Adelphe assisté de M. l'abbé A. Magnan, du Séminaire des Trois-Rivières, comme diacre et M. l'abbé A. Beaudry, vicaire à Ste-Tite, comme sous-diacre.

On remarquait dans le chœur: le Rév. Père Arthur Joyal, O.M.I., Supérieur au Cap-de-la-Madeleine; M. l'abbé E. Rivard, curé du Lac aux Sables; M. l'abbé J. Damprouse, de Ste-Ephrem; M. l'abbé Alphonse Lessard, curé d'Hérouxville; M. l'abbé Elzéar S. de Carrefour, curé de Yamachiche; M. le curé de Ste-Thécle, et son vicaire M. l'abbé C.-R. Robert.

La chorale chanta la messe harmonisée de Pérosi sous la direction de M. Alfred Perron, maître de chapelle. M. le notaire Hamel, de Pont-Rouge, régisseur de Portneuf, chanta "De Profundis"; Dr C.-A. Gauthier, de St-Stanislas, chanta "Les Adieux de Schubert"; M. François Lafrance chanta: "Miserere Mei". Mlle Ida Painchard touchait l'orgue.

Conduisait le deuil: ses fils: Richard, de Farnham; Armand, E.E.M., de Québec; sa fille Mme J.-P. Côté, Lucienne, de Roynon; ses sœurs: Mme Joseph Tessier, née Léa, de Ste-Thécle; Mme Charles Audy, née Corinne, de La Tuque; Mme Omer Lambert, née Marie, de La Sarre; son gendre, J.-P. Côté, de Roynon; ses beaux-frères, Joseph Tessier, de Ste-Thécle; Charles Audy, de La Tuque; M. Alonzo et Lucien Lafontaine, de Montréal; ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme O.-L. Lafrance et Ernest Gagnon, sa belle-sœur

Mlle Marie Veillet; Gustave Veillet, de St-Stanislas; M. et Mme Philippe Simard, de Ste-Thécle; MM. Henri et Bernard Bordeleau, de Montréal; Jacques Lafontaine, du Cap-de-la-Madeleine; Horace Lafontaine, de St-Stanislas; MM. François, Laurent, Robert et Paul Lafrance, de Ste-Thécle; ses nièces Mlles Thérèse Lambert, Hélène, Ursule, Madeleine, Claire et Pauline Lafrance, de Ste-Thécle; Rose-Eva et Antoine Lafontaine, de St-Stanislas; Marie-Marthe Lambert, de La Sarre; cousins et cousines: Mlles Olympe De Grandmond, de Grand-Mère; M. et Mme Isidore Thobodeau, de la Rivière à Pierre; Mlle Marie Thiffault, de Montréal; Mme Louis Dion et Corinne Thiffault de Shawinigan; Mme Georges Julien, de Grand-Mère; Florent Germain, de Shawinigan.

Parmi le cortège on remarquait: les Révendes Filles de Jésus et leurs sœurs, les Chevaliers de Colomb de Ste-Tite et de Ste-Thécle; le notaire Hamel, de Pont-Rouge; M. Murray, du C.N.R.; de La Tuque; J.-B. Mousselet, le notaire J. O. Paquin, J.-B. Lebrun, de Ste-Tite; J.-A. Crête, de Grand-Mère; J. Neault, de Grand-Mère; Arthur-L. Desautiers, M.P.P., de Ste-Anne-de-la-Pérade; Wilfrid Grant, M.P.P., de Batiscan; John Bourgeois, jr, de Shawinigan; E. Guillemette, de Shawinigan; Eugène Simard, de Québec; Ernest Veillet, de Proulxville; G. Boitue, E.E.M., de Makamic; Paul Rivard, de Ste-Geneviève; Dr et Mme J.-G.-A. Marchand, de Ste-Tite; Wilfrid St-Arnaud, de Ste-Geneviève; MM. et Mmes Adjar et Emilien Piché, de Shawinigan; A. Boisvert, E.E.M., de La Sarre; Maurice Roy, E.E.M., de Lévis; Dr Roy, M.P.P., de Lévis; J. Germain, de Shawinigan; Albert St-Arnaud et Théophile Brouillette, de Ste-Geneviève; Sandy Ferron, de Ste-Adelphe; Ernest et Geoffroy Ferron, de Ste-Tite; le notaire Philippe Germain, de Ste-Tite; G. l'Heureux, Léon Branelle, M. et Mme Narcisse Langlois, William Trudel, nous de Ste-Tite; J.-C. Nohbert, de Ste-Geneviève; Nap. Guimond, de St-Stanislas; Emile Payette, Joseph Lévesque, de Québec; J.-M. Rouleau, de Ste-Tite; Joseph Pagé, Hidola Duchesnes, chevain; Joseph Allard, J.-P. Marchand, tous de La Tuque; Héloïse Gauthier, de La Croche; Dr C.-A. Gauthier, Gérard Lafontaine; Charlemagne Chayer, le notaire J.-E. Mongrain, de St-Stanislas; J.-E.-L. Manseau, Daniel Gervais, A. Trudel, Stanislas Robert, de Ste-Adelphe; Dr L.-N. Francoeur, de Ste-Tite; E. Lavallée; Dr Ovide Ricard, J.-A. Crête, J.-G. Neault, de Grand-Mère; le notaire Bertrand, de Shawinigan; Léonidas Boisvert, de La Sarre; Philippe Marchand, du Lac-à-la-Tortue; M. et Mme Léonold Lafrance, de Proulxville; Mlle Marguerite Roy, de Lévis; Alphonse Lesage, de St-Paulin; J.-Gilles Desureault, de Ste-Tite; Lucien Trude de Ste-Adelphe; Arthur-Philippe Ferron, Armand Léveillé, Joseph Desisle, Irénée Troitier, de Ste-Tite; Jean-Louis Roberte, de Hérouxville; Marc Cossette, de Ste-Tite.

Tite: Alfred Bédard, A. Magnan, Donat St-Arnaud, A. Rioux, H. Cloutier, F. Massicotte, J. Lapointe, Pascal Tessier, Amédée Mongrain, J. Ricard, Nap. Pothier, Xavier Trudel, J. Proteau, E. Piché, T. Vandal, Josaphat Veillet, S. Baril, Napoléon Thibodeau, J. Doinigny, V. Cloutier, A. Vallée, Arthur Grosleau, Donat Dupuis, C. Guillemette, L. Paquin, Philoran Bédard, Pierre Trudel, Gilles Grosleau, Eugène Audet, Victorin Bacon, J. Therrien, Eugénia Lachance, Angéline Grenier, Marguerite Geneviève, Françoise Leblanc, Rosa Cloutier, Prima Trudel, Robert Aylwin, Rita St-Arnaud, de Ste-Tite; Josaphat Ricard, ainsi qu'une foule d'autres.

Offrandes de messes M. et Mme Gabriel Bordeleau, de Roynon; M. l'abbé Hermite Descoeaux, de Ste-Geneviève; M. J.-L. Lapien, W. St-Arnaud, de Ste-Geneviève; Mlle Orianta Doucette, de Grand-Mère; le notaire J.-E. Manseau, Dr Paul Trudel, de Ste-Geneviève; A.-E. Guillemette, de Shawinigan; Dr Olivia Ricard, de Grand-Mère; Dr A. Desrochers, de Beaulharis; Sylvio Bordeleau, de Montréal; Lucille Baril, de Ste-Geneviève; W. Bordeleau, de Montréal; Dr A.-P. Roy, de Lévis; Mme J.-D. Germain, de Shawinigan; Dr A. Aubin, des Trois-Rivières; Auguste Desilets, de Grand-Mère; les Chevaliers de Colomb, de Ste-Geneviève; Ernest Clément, Ernestine Bordeleau, de Sherbrooke; Albert Crête, Les Chevaliers de Colomb, de Ste-Thécle; les employés de la Chaux Mme Phyllis Pronovost, Roch Tremblay et ses élèves, Mme Béatrice Pronovost, de Westland.

Bouquets spirituels: M. et Mme G. Mélançon, de Shawinigan; les familles Julien Branelle, Napoléon Magnan, J. Rohitaille, Arthur Lambert, de La Sarre; Mlle L. Lachance et ses élèves; Stanislas Roberge, de Ste-Adelphe; W.-J. Berger, de Wickham; Omer Lambert, de La Sarre; Donat Dupuis, Ovide Pronovost, A. Bacon, Théodore Cloutier, Mme Gustave Lafontaine, de Shawinigan; Thérèse Lambert, Ernest Goulet, de Proulxville; Clovis Bédard, de Ste-Thécle; Emery Nourry, de Montréal; M. et Mme Châ-

teauvert, des Trois-Rivières; Paul Lajeunesse, de Québec; Rosanna Mongrain, et ses élèves; Gilbert et Gabriel Naud, Armand St-Arnaud, la famille Thibureau Lafontaine, de Shawinigan; Auguste Lafontaine, de Shawinigan; Joseph Brière, G. Payen, Mme H. Thiffault et sa famille de Shawinigan; Philippe Cloutier, de Shawinigan; la famille Jean Cloutier, de Ste-Geneviève; la famille R. Painchand, de Ste-Thécle; Stanislas Bordeleau, de La Sarre; Omer Girard, les élèves de Ste-Thécle au Séminaire des Trois-Rivières; les élèves conférés au Grand Séminaire de 2e année de Québec; M. et Mme J.-O. Naud, du Lac aux Sables; les familles J.-T. Hamelin, de Proulxville, Omer Bédard, M. Ange Grand-Bois, Joseph Bureau, de Ste-Adelphe; la famille Clis St-Arnaud, du Lac aux Sables; la famille J.-P. Hamelin, de Proulxville; la famille O.-L. Lafrance, Antoine Lafontaine; M. et Mme Lionel Lafontaine, de Shawinigan; la famille Horace Veillet, de Ste-Geneviève; la famille Georges Bigué, de La Sarre; la famille J.-A. Bordeleau, de Proulxville; Dr Massicotte et sa famille de Grondines; Hermine Ruel, de Québec; la famille Wil. Lachance, de Ste-Thécle; la famille Sylvio Bourbeau, de Ste-Cyrille, (Drummond); Philoran Bédard, Roch Tremblay et ses élèves; Marie-Angèle Veillet, la famille Alfred Vandal, de La Tuque; Auguste Brousseau, de La Sarre; la famille Alfred Bédard, de Shawinigan; Charles Audy, de La Tuque; Philippe Cossette, des Trois-Rivières; la famille Jimmy Crête, de Proulxville; Mme Geo. Julien, de Grand-Mère; la famille Théophile Magnan, Léon Grenier, Gilbert Gervais.

Télégrammes M. et Mme Albert D'Anjou, de Mont-Joli; Adria Desautels, de Québec; Robert Marcotte, de La Pérade; M. et Mme Oscar Pronovost, de Garneau Jet.; M. et Mme W. Grant, de Batiscan; Mlle Flore LeFrançois de Montréal; la famille Onésime Mongrain, de Sorrel; M. et Mme F.-Z. Lamontagne, de La Tuque; J.-A. Simard, de Ville-Marie; Alphondor Roy, de La Tuque; M. D.-A. Morrissette, de Québec; Mme Stanislas Bordeleau, de La Sarre; Mme Angéline M. Simard, de Ville-Marie; Témis-caminque; Henri Gauthier, des Trois-Rivières; le notaire Paul Boucher, du Cap-de-la-Madeleine; M. et Mme J.-A. Desjardins, de Sorrel; Dr Emile Nadeau, D.A.S. P.H.L. de Québec; C.-E. Rioux, de Ste-Tite; J.-A. Savoie, M.P.P., de Québec; Mlle R. Dunn, de Montréal; Bon. Dusseault, de St-Marc des Carrières; Arthur Côté, de Montréal; M. le Chanoine Desablon, de Louiseville; Rita Desmarais, de Shawinigan; M. l'abbé Rosario Lafontaine, de Ste-Jeanne d'Arc; M. et Mme Frank Blais, de Amos; Laurent Audet, Dr J.-A. Beauchamp, de Ste-Césaire; J.-E. LePage, de Québec; Dr J.-E. Guibord, de Grand-Mère; M. et Mme Philippe Bigué, des Trois-Rivières; M. L. Lacroix, de Thetford Mines; Georges Bigué, de La Sarre; le maire J.-E. Guibord et J.-E. Déziel, secrétaire de Grand-Mère; M. et Mme Omer Lambert, de La Sarre; M. J.-P. Côté, de Clérey; M. B. Desrochers, de Ville-Marie, Témiscaminque; l'Hon. Jacob Nicol, de Sherbrooke; M. et Mme P. Duval, de Ste-Geneviève; M. H. Sorgias, de Shawinigan; Joseph Drapeau, de Québec; René Trépanier, d'Ottawa; la famille du Dr Vanasse, de St-Maurice; M. et Mme R. Gagné, de Roynon; Ivan Vallée, de Québec; la famille D.-B. Sanson, de Québec; John Bourgeois, J.-R., de Shawinigan; Ernestine Bordeleau, de Sherbrooke; Ovide Péloquin, de Sorrel; Dr et Mme Jean Grégoire, de Baltimore; Mlle Marie-Jeanne Desroselières, de Beaulharis; M. et Mme le notaire Lafond, de Montréal; M. J.-R. St-Arnaud, d'Hérouville; l'Hon. E. Moreau, de Roberval; M. F.-X. Bordeleau, de St-John; M. Grandmont et son fils Armand, de Montréal; M. et Mme Joseph Duguay, de Roynon; Henri Bourassa, de La Tuque; Armand Legault, de Joliette; Dr A. Bigné, d'Amos; Mlle Côté, d'Ottawa; la famille Alexandre et Henri Bordeleau, de Montréal; l'Hon. J.-E. Ferreault, de Québec; le juge F.-X. Lacoursière, des Trois-Rivières; M. et Mme J.-A. Germain, d'Amos; Auguste Cook, des Trois-Rivières; Joseph Desisle, de Mistassini; Mme J.-V. Bastien, Mlle Marie Bastien, le notaire et Mme H. Rousseau, de East Angus; le notaire P. Mercier, des Trois-Rivières; l'Hon. Mercier, de Québec; M. V. Boisvert, de Montréal; Paul-Omer Roy, de Bedford Missisquoi; Joseph Thomassin, de Québec.

Sympathies M. et Mme Benoît Désy, les Chevaliers de Colomb de St-Stanislas; Henri Bordeleau, de Montréal; Mlles Boisvert, de Montréal; Marie-Angèle Trépanier, des Trois-Rivières; H.-N. Francoeur, les Etudiants en médecine de Québec; Théo. Brouillette, de Ste-Geneviève; Dr Gauthier, de St-Stanislas; la cité du Cap-de-la-Madeleine; M. O.-P. Mongrain, de St-Adelphe; J.-A. Chabot, de La Sarre; J.-A. Bédard, de Ste-Tite; T. St-Amand, de Champlain; J.-C.-R. Marchand, de Weedon; l'Hon. Larcien Cannon, de Québec; Clovis Caron, rég. Maskinongie; Marie St-Arnaud, de Ste-Geneviève; le notaire Joachim Mongrain, de St-Stanislas; Joseph Tremblay, d'Amos; Evangéline Roy, de St-Georges, de Beauce; Paul Vanasse, E.E.D., de Québec; Saül Massicotte, de Ste-Tite; les familles J.-O. Jacob, de St-Stanislas; Dr Boisseau, A. St-Arnaud, de Ste-Geneviève; Mlles Marcelle et Laure Bonchard, l'Association des Régistrateurs, M. et Mme J.-A. Moisan, les familles Georges Desautels, notaire Rousseau, des Trois-Rivières; Alba Côté, de St-Stanislas; M. l'abbé Jules Lachance, annuaire de l'Hôtel-Dieu de Québec; Kate Côté, d'Ottawa; Charles Bédouard, de Québec; M. l'abbé Henri Beaulieu, de Québec; Louis Dugal, E.E.S., de Québec; les Chevaliers de Colomb de Ste-Tite; Philippe Trudel, l'É.C. des Trois-Rivières; J.-E.-M. DesRoches, de St-Hilaire; M. l'abbé Alfred Roy, de Québec; Odilon Trépanier, d'Hérouxville; J.-P. Marchand, du Lac-à-la-Tortue; M. et Mme Paul Gonthier, de Montréal; la famille du Dr Collin, de Grand-Mère; la famille C.-E. Vignacult, des Trois-Rivières; Paul Bigué, du Séminaire des Trois-Rivières; Auguste Jacob, de La Sarre; Joseph Roy, Grand constable des Trois-Rivières; Wilfrid Vallée, Mme Garneau Trudel, de Ste-Adelphe; M. J.-O. Paquin, de Ste-Tite; M. et Mme Lucien Crête, de Proulxville; Dr J.-A. Ouellette, de St-Casimir; Emilien Piché, de Shawinigan; M. A. Bouchard, de Ste-Geneviève; Mme L. Chevrette, de Rawdon; Bruno Veillet, C.-E. Ferland, de Québec; M. P. Nohert, de Grand-Mère; Grégoire Nohert, de Ste-Geneviève; la famille L. Dausereau, des Trois-Rivières; J. Les Baribeau, Régina Marchand, de Grand-Mère; la famille Gilles Desureault, de Ste-Tite; Mme O.-E. Dumont, de Shawinigan; Joachim Boisvert, la famille Isidore Thibodeau, de Rivière-à-Pierre; M. J.-B. Damprouse, de Ste-Tite; Société des Artisans Canadiens-Français de Ste-Thécle; la famille W. rPonovost, de St-Narcisse; M.-Anne Cossette, Armand Gignac, de Ste-Tite; A. Roberge, de La Sarre; Mlle Lacoursière, de Ste-Tite; Mme Rouleau, M. J.-Armand St-Pierre, de Québec; Elsie; Emond, de Québec; la famille F. Lafontaine, de St-Stanislas; Joseph Desisle, de Ste-Tite; Donat Baribeau, de Ste-Geneviève; la famille Alphée Veillet, Dr et Mme Paquin, des Trois-Rivières; A. Trudel; Philippe Germain, Joseph Audy, la famille Joseph Matte, Cyrille Lachance, Dr et Mme L.-G. Marchand, de Ste-Tite; Adalbert Roberge, de LaSarre; Charles Lafon-

taine, de St-Stanislas; Jeffrey Gervais et sa famille; M. F.-I. Lafontaine et sa famille de Batiscan; Dr Hébert, de Shawinigan; Marguerite Bertrand, des Trois-Rivières; Marguerite Trudel, de Shawinigan; Mme T. Simard, de Ville-Marie; Mgr Camille Roy, Recteur de l'Université Laval de Québec; Mme E. Deguise, de Ste-Geneviève; M. Marcotte, des Trois-Rivières; Mme J.-B.-A. Martin, de Montréal; Dr A. Lasalle de Montréal; l'Hon. Caron, ministre de Québec; M. et Mme Paul Rinfret, de Ange-Gardiien, Rouville; M. l'abbé Rosario Benoit, de Québec; M. l'abbé Lesieur, de Ste-Geneviève; le Rév. Père Leclair, I.M.C., du Cap-de-la-Madeleine; Mlles Houde, de Ste-Croix; Emmanuel Blais, Paul Charette, de Québec; Mme L. Deslandes, Alfred Rivard, Mme N.-O. Grenier, M. et Mme Gustave Trudel, de St-Stanislas; Nap. Dupont, des Trois-Rivières; Dr Paul Baril, le notaire J.-A. Gravel, de St-Narcisse; le Rév. Père Pierre, O.P., de Ste-Hyacinthe; Grand Séminaire de Québec; M. l'abbé G. Abel, Révérend Père St-Bonaventure, du Lac Chat; M. et Mme Dohée, de La Pérade; M. Bordeleau, de Montréal; Clément Audy, du Lac Beauce; la famille Louis Toupin, MM. et Mme Ls Roberge, Louis DeBlois, M. Carignan, de Montréal les membres du Conseil de la Corporation de Ste-Tite; M. et Mme H. Houde, du Lac Beauce.

Nous prions Madame Bordeleau et toute la famille si profondément endeuillée, de bien vouloir accepter l'expression de nos plus vives sympathies.

ST-PROSPER

Pâques

La fête de Pâques a été célébrée avec solennité dans notre paroisse. L'église était magnifiquement décorée; aux heures de communion, elle était envahie par une foule dense et recueillie qui venait s'approcher de la Table-Sainte afin de recevoir son Sauveur en cette grande fête de Pâques.

M. le chanoine O.-H. Lacerre, curé de la paroisse, officia à la grand-messe et prononça le sermon de circonstance.

La chorale paroissiale sous la direction de M. Em. Massicotte fit les frais du chant.

Naissance

M. et Mme Rosaire Fisette, née Gabrielle Cossette, font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille qui a reçu au baptême, les noms de Marie-Suzanne-Jeanette. Parrain et marraine: M. et Mme Joseph Fisette, oncle et tante de l'enfant.

Notes diverses

Mme P.-E. Cloutier est revenue enchantée d'une promenade à Montréal.

M. Omer Houde, de Québec, chez M. Félix Desautels.

M. et Mme Evariste Chalifoux de St-Casimir, chez leurs nombreux parents.

M. et Mme Georges Troitier de Grand-Mère, ainsi que M. Lorenzo Troitier, chez M. Charles Cossette.

Mme Dominique Ebacher, des Trois-Rivières, chez M. Philippe Ebacher.

M. et Mme Joseph Gagnon, Mme Alf. Gagnon, M. Saül Gagnon, de Ste-Thécle, chez M. Noël Gagnon.

Mlle Thérèse Cloutier, de Montréal, chez M. P.-D. Cloutier.

M. et Mme Lactance Parent, de St-Stanislas, chez M. Eng. Gravel.

Mlle Lucile Chalifoux, de St-Casimir, chez M. Trofflé Cossette.

Mme Téléphore Cossette, de Amos, chez M. O.-N. Cossette.

La Chambre de Toilette
doit être l'objet de soins particuliers. "Que vous construisiez ou que simplement vous aménagiez votre nouvelle chambre de toilette, venez voir nos superbes échantillons. Prix très modérés.
Cyrille Labelle & Cie
10, rue Des Forges.

Un tonique de printemps. L'ancien usage de se "purger le sang" ou de prendre un tonique de printemps à cette époque de l'année, qui a été tellement tourné en ridicule par les médecins de notre génération, semble vouloir reparaître à nouveau et vient d'être reconnu, par de notables autorités médicales, comme essentiel pour la préservation de la santé. Depuis quatre générations, le Novoro du Dr Pierre jouit du privilège d'être un insurpassable tonique de printemps. Agissant sur les organes d'élimination cette médecine herbacée évacue les matières inutilisées, les éléments nuisibles et les bactéries malignes, à l'aide des intestins et du flux urinaire. Elle augmente les sécrétions digestives et améliore l'appétit. Ce n'est pas un remède de droguiste. Des agents spéciaux le fournissent directement au laboratoire du Dr Peter Fahrney & Sons Co., Chicago, Ill.

Livré exempt de donane au Canada.

SERVANTE. Personne de la campagne préférée, pour ouvrage général de maison. Position permanente. Bon salaire. Références exigées. S'adresser au Dr Auguste Massicotte, 16, rue Alexandre, Les Trois-Rivières, P.Q.

MUNICIPALITE SCOLAIRE DE ST-GEORGES

Comité de Champlain, P.Q. 28 mars 1929.

Avis de Soumission

Des soumissions cachetées pour construction d'une maison d'école dans l'arrondissement No 1, St-Georges, Comté de Champlain, P.Q., pour la municipalité scolaire de St-Georges, seront reçues jusqu'à sept heures p.m., mercredi le dix avril 1929, au bureau de M. Ph. Turcotte, secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire de St-Georges.

Les plans et les devis seront visibles tous les jours chez M. Alfred Bacon, rue Doucet, St-Georges, où les entrepreneurs se procureront tous les détails et renseignements nécessaires ainsi que les formulés de soumissions.

Les plans et les devis seront également visités tous les jours au bureau de M. Ph. Turcotte, secrétaire-trésorier de la municipalité sus-dite, dans l'école No 1, de quatre heures à sept heures p.m.

Les entrepreneurs pourront obtenir également de M. le Secrétaire-Trésorier tous les détails et renseignements nécessaires ainsi que les formulés de soumissions.

Nulle soumission ne sera considérée si elle n'est faite sur une formule fournie par la commission scolaire et accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la commission scolaire de St-Georges.

Les soumissionnaires devront s'engager à employer le plus possible des journaliers et des ouvriers de St-Georges. La Commission Scolaire de St-Georges ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Municipalité scolaire de St-Georges.

Ph. Turcotte, Sec.-trésorier. 2-4-9

LE BIEN PUBLIC est édité par la Cie Le Bien Public, Ltée, dont M. l'abbé D. Gélinas est le gérant, et imprimé par l'Imprimerie St-Joseph, ag., No 50, rue Bonaventure, Les Trois-Rivières.

Annonces - Classifiées
35 centins pour 25 mots; 1c. par mot additionnel.

TRANSPORT. - Avez-vous des Valises, Coffres, Meubles ou effets semblables à faire transporter, téléphonez au No 152, Georges Dufresne, Eng., rue Champflour, en face de la gare, j.n.o.

SANATORIUM DEBLOIS

LES TROIS-RIVIERES, P.Q.

Traitements des maladies nerveuses et chroniques, neurasthénie; rhumatismes, dyspepsie, artério-sclérose, morphinomanie, alcoolisme, etc. Application des dernières méthodes scientifiques y compris: Cure d'eau, électricité, massage, bains de lumière et d'eau minérale, rayons ultra-violet, régimes spéciaux, etc. Confort moderne, service d'ascenseur, solariums. Prix très modérés; chambre et pension depuis \$14.00 par semaine. Prospectus sur demande.

RETRAITES FERMEES

RETRAITES FERMEES - Au Couvent de Marie-Réparatrice, 119, rue St-Charles, Les Trois-Rivières:

Jeunes filles. - Du 19 au 23, avril par un Père Bénédictin.



"NOUVEL HORAIRE" Heure Solaire

Départs des Trois-Rivières: 2.50 a.m., tous les jours 10.15 a.m., jours de semaine 3.35 p.m., tous les jours 4.45 p.m., tous les jours 7.05 p.m., tous les jours

Départs pour Québec: 4.05 a.m., tous les jours 7.15 a.m., jours de semaine 12.00 midi tous les jours 1.05 p.m., jours de semaine 7.00 p.m., dimanche seulement 7.30 p.m., tous les jours

Départs pour Shawinigan Grand-Mère: 6.30 a.m., tous les jours 12.05 p.m., tous les jours 3.45 p.m., tous les jours 7.30 p.m., tous les jours

Départs pour Grandes Piles: 10.20 a.m., jours de semaine 7.00 p.m., jours de semaine Pour réserves de wagons-salons et wagons-lits, s'adresser au Bureau de la ville, 122, rue Notre-Dame, téléphone 2001 et 2002, ou à la gare.

DEUX EMISSIONS INTERESSANTES
qui se recommandent d'elles-mêmes
IMMEUBLE SAINT-ROCH, Québec
\$100 plus l'intérêt couru
pour rapporter 6% - Remboursable de 1 à 15 ans
A. BELANGER, LIMITEE, Montmagny
100 plus l'intérêt couru
pour rapporter 6% - Échéances: 1939-1948
Renseignements additionnels sur demandé.
Téléphonez ou télégraphiez vos commandes à nos frais
La Corporation de Prêts de Québec
132, rue St-Pierre, QUEBEC Téléphone: 2-8748
Représentant Spécial pour Trois-Rivières et District 9, rue St-Pierre, Tél. 205
Agent: Auguste Desmarais Louiseville Tél. 171

L'ANNONCE BIEN FAITE  
est le phare qui guide l'acheteur averti. Eteignez cette lumière et le magasin le plus achalandé sera bientôt fermé.

# LE BIEN PUBLIC

Le vrai journal des Familles  
Lecture saine et instructive  
Chiffres de circulation fournis sur demande.

LE BIEN PUBLIC, LE MARDI, 9 AVRIL 1929

PAGE TROIS

## Le respect du Dimanche

Les autorités religieuses demandent à la presse de cette province de consacrer durant le mois d'avril de larges espaces à la revendication du jour du Seigneur. Pour notre part, nous avons déjà commencé à reproduire des extraits d'intéressants écrits en faveur du dimanche. C'est notre intention d'avoir, dans chaque numéro de ce mois, des articles rappelant à notre population que le dimanche est violé en cette province, et que le devoir de tout électeur catholique est qu'il ne le soit pas.

Nos lecteurs nous rendrons cette justice de reconnaître que depuis que la loi divine et humaine est délibérément méconnue dans le Québec, nous avons dénoncé ce scandale à maintes reprises, et demandé à la population comme aux autorités d'avoir à le faire cesser. Personne n'ignore cependant que, malgré les activités et l'influence d'une association comme celle de la Ligue du Dimanche, l'application de la loi du repos dominical reste lettre morte dans la plupart de nos centres industriels. Aux Trois-Rivières, nos grandes usines continuent à travailler le dimanche sous un prétexte ou sous un autre. Ailleurs il en va de même. Et dans les villes où il n'existe pas de cette sorte d'industrie qui s'est spécialisée dans la violation du dimanche, on viole quand même le dimanche de diverses façons. Certains marchands tiennent boutique ouverte; des travaux municipaux sont exécutés ce jour-là; les compagnies de transport convoient la marchandise le dimanche, et même plus le dimanche que les jours de semaine. Et quand ce n'est pas autre chose, c'est la jeunesse qui organise de monumentales parties de plaisir, loin de toute surveillance, et souvent sans aucun souci du respect de la morale. En sorte que, comme le reconnaît tristement la Semaine Paroissiale: "Le Jour du Seigneur est peut-être le jour où le Seigneur est le plus offensé sur toutes nos plages par la jeunesse sans surveillance."

Nous savons quelle part les fabricants de papier et de pulpe ont prise dans cette violation systématique du dimanche dans notre province de Québec. Malgré les dénonciations les plus véhémentes, le respect dominical n'a pas été réintégré ni dans l'esprit des grands industriels étrangers ni dans une certaine partie de notre population ouvrière que l'amour de l'argent a perdue. On dit que l'importation au pays de moeurs étrangères a corrompu l'esprit de foi avec lequel nos pères sanctifiaient le dimanche. Il serait plus que temps de réagir et de reprendre d'un coeur courageux, la touchante coutume de la sanctification du septième jour.

L'assistance à la messe du dimanche, et surtout à la messe paroissiale, nous est aussi nécessaire à nous qu'elle était nécessaire à nos pères pour les instruire des vérités de la foi. Nous entendons là des conseils paternels dont nous avons besoin. Nous avons besoin aussi d'une direction prudente et éclairée pour bien mener notre vie. C'est à la messe du dimanche que la foule besogneuse reçoit d'un ami sincère et désintéressé les instructions nécessaires pour la propreté morale de la vie, et les consolations qui font du bien aux éprouvés et aux malheureux. C'est aussi par l'assistance à la messe que nous rendons à Dieu le culte qui lui est dû. Le Créateur fait un devoir à la créature de respecter le septième jour: c'est le moment pour nous de supplier le Maître du monde de nous épargner sa colère et de nous distribuer ses bienfaits.

Comme le remarque encore la Semaine Paroissiale, Dieu a voulu que la nature et des sociétés à voulu qu'un jour sur sept soit différent des autres. Que ce septième jour de la semaine, les actes du culte que nous lui rendons revêtent un caractère social. Et pour cela, il veut que la vie ordinaire de la société soit modifiée ce jour-là. Et c'est pourquoi, il en fait un jour de repos, un jour de prière. C'est par là que les sociétés, familles, états, reconnaissent leur dépendance vis-à-vis du Créateur de toutes choses.

La même revue dit en outre que cette prescription du repos dominical est encore un acte de bonté du Créateur envers l'homme de travail. Les premiers à retirer quelque profit de la sanctification du dimanche, les seuls, puisque Dieu n'en retire rien, ce sont les hommes... "Il est bon pour nous que nous nous reposions. Il est bon que, laissant de côté pendant quelques heures, les préoccupations matérielles, les rudes travaux qui empêchent de réfléchir à notre destinée, nous nous rappelions tout ce que nous avons reçu de Dieu, tout ce que nous en attendons. Il est bon pour nous que, ce jour-là, la vie de famille soit plus intense, les enfants et les parents apprennent à se connaître et à s'aimer. Il est bon que, sortant des bureaux et des usines, riches et pauvres, nous nous rencontrions tous aux pieds du Dieu de nos autels. Ces avantages valent bien quelques piastres."

Et la Semaine Paroissiale termine par cet avertissement: "Malheur aux sociétés qui ne veulent plus du dimanche, qui ne veulent plus de Dieu. Dieu les rejette!"

Faisons en sorte que ce ne soit pas là notre partage.

Joseph Barnard.

## CHANTAGE:

Les journaux annoncent que le gouvernement du nouveau président des Etats-Unis, M. Hoover, serait disposé à ne pas hausser les droits d'entrée aux Etats-Unis des produits agricoles canadiens pourvu que le Canada accepte le projet de canalisation du Saint-Laurent.

C'est du vulgaire chantage, ni plus ni moins. La tactique est assez détestable de vouloir amener une fois de plus les intérêts de l'Ouest agricole contre ceux de l'Est. Il nous semble que, au lieu de faire le mort, et de laisser les entrepreneurs américains nous embarquer de plus en plus dans cette histoire de canalisation, M. King ferait sagement de parler net à la Chambre, et de dire la décision du gouvernement à ce sujet.

Le public canadien a intérêt à savoir ce qu'il peut attendre du Parlement canadien, sachant déjà ce qu'il doit redouter des financiers américains et du président Hoover.

o-o-o

## COMMERCE ET PARC PUBLIC

Notre confrère du Saint-Maurice Chronicle n'est pas plus enchanté que nous de la décision du Conseil à propos du Kiosque-Cuisine que l'on menace d'ériger dans le Parc Champlain.

Il est assez curieux qu'au moment où l'on parle d'exproprier à prix d'argent les propriétaires de la rue Hart pour donner un peu d'air au Parc trop à l'étroit, on autorise en même temps la construction d'un vaste établissement de commerce en plein centre de cet endroit de repos et de fraîcheur.

Au reste, il semble assez que si le Parc a été acquis par un ancien Conseil de ville pour fins d'utilités publiques, cette utilité prévue ne pouvait être autre que celle relative à un Parc Public, et pas autre chose. On ne conçoit pas, en effet, que la ville ait pu prendre sur elle d'exproprier dans le temps certains terrains, dans un autre but que d'en faire une place paisible et agréable, où la population pouvait aller trouver un peu de repos et de fraîcheur. Il ne semble pas qu'on ait songé à en faire un lieu de commerce en plein vent, propice aux ripailles aux patates frites et au bon blé-d'Inde bouilli.

Autrefois, à l'endroit même du kiosque que l'on vient de démolir, il y avait un tertre d'une faible élévation, au milieu duquel s'élevait un arbre centenaire. Autour du vaste tronc on avait érigé des bancs rustiques où la jeunesse du temps allait prendre la collation. Plus

## La seule affaire

6.25 hrs du soir

Dans la rue, qui s'emplit d'ombre, les hommes arrivent. Ils arrivent à l'église, comme ils vont à leurs affaires. En effet, ils viennent ici pour traiter de la grande affaire... celle auprès de laquelle les autres ne sont rien. Les uns descendent d'auto, leur instrument de travail, claquent la porte, entrent... La plupart sont à pied... ils ont quitté leur bureau, leur usine... coupé court à toute occupation pour être là, dès le début de la retraite... leur retraite....

J'en aperçois un, très vieux, qui traîne la jambe, et, avec précaution, traverse la rue. De grands jeunes gens font les cent pas, terminant une conversation... o-o-o L'église est déjà pleine, nef et bas côtés. Aucun chant; rien que les lumières strictement nécessaires... La chaire, vide encore, domine tout. C'est d'elle que va descendre le verbe... celui qu'on attend... qu'on vient chercher.

A 6.30 heures sonnant, un prêtre fait une courte prière, à laquelle répondent les assistants. Puis, le conférencier apparaît, jeune encore, avec pourtant quelques fils d'argent dans sa chevelure. Et, tout de suite, il dit ce qu'il faut dire, ce dont ces cerveaux, ces coeurs ont besoin. o-o-o Ce soir, à ces hommes, dont la plupart ont fait la guerre, il parle du devoir. "Le devoir", mot connu de tout le monde.

Mot qui escorte, comme un chef, les humains de tous les âges. Mot impératif, qui ne se discute pas. Mot impitoyable, qui tourmente, qui érie même quand on a cru l'étonner. Mot qui reparait tous les jours... dans la méditation solitaire et au soir de la fête la plus somptueuse. Mot tenace qui, sous le nom de remords, s'impose à l'attention de tout déserteur: "Ton devoir était là!" o-o-o Le "Devoir", voix austère, qui met des bornes à cette chose chérie qu'on appelle la liberté... la liberté, qui est un moyen et non un but... la liberté tremplin de toutes les révolutions... Le devoir... voix profonde, qui va plus loin que le gendarme... Voix qui déborda le législateur humain... se dresse même, parfois contre lui...

Voix qui barre la route à notre propre nature, à nos appétits essentiels les plus violents. Voix qui ose ériger à l'homme du XXième siècle et de tous les autres: "Tu n'as pas le droit de vivre ta vie!"... o-o-o Mais d'où viens-tu donc, devoir, pour posséder une telle toute-puissance? Le devoir vient de Dieu. Il est "l'impératif catégorique", qui monte du fond de notre être en toute indépendance, en toute force. Il a la liberté comme exécuteur. Il a l'éternité comme récompense. C'est ce qui fait la tranquillité sereine de l'homme de devoir. Il sait qu'il n'a pas à résister à la voix de sa conscience, même dans l'incompréhension, même devant la mort. Il se sent libre, précisément parce qu'il a un devoir. L'animal, lui n'a pas de devoir. Il y a de longs devoirs qui durent toute la vie. Il y a des devoirs d'un moment. Il y a des devoirs qui fulgurent comme un éclair et en ont la tragique brièveté.

Sur un champ de bataille, on n'a parfois que quelques secondes pour décider si l'on sera un héros ou un lâche. o-o-o Votre devoir, aujourd'hui, Messieurs, c'est de "faire vos Pâques". Les faire pour vous... pour communier à l'immense vie du Christ. Chef suprême et unique de toute vie morale. En dehors du Christ, il n'y a rien. Même ses pires adversaires vivent de son héritage et de la force acquise.

tard, on a abattu l'arbre majestueux pour y élever un kiosque où logeait la musique. Ce premier kiosque a été remplacé par un deuxième, et finalement par l'horreur à deux compartiments superposés que l'on vient d'abattre. Il nous semble que la population serait heureuse de voir conserver à notre vieux Parc Champlain le caractère hospitalier et si bellement rustique qui a fait notre orgueil jusqu'à l'avènement des barbares à l'Hôtel de Ville.

Cet effort ne doit pas rester vain. Il faut que cette science dont n'ont profité que quelques centaines d'auditeurs se répande maintenant à travers tout le pays et surtout dans notre Province, pour le plus grand bien de la classe agricole de notre nationalité.

Le volume dont le prix est minime: \$1.50 l'exemplaire, \$1.65 franco, s'adresse à tous, prêtres, hommes publics, économistes, agriculteurs, membres des cercles d'études, etc. On peut se le procurer au Secrétariat des Semaines sociales, 60, ouest, rue St-Jacques, Montréal; à la Villa Manrèse, 100 Chemin Ste-Foy, Québec, et chez les principaux libraires.

J. B.

Le soleil de Pâques ira réchauffer jusqu'au fond de la Loge le haineux franc-maçon, qui sera en fête, parce que le Christ est ressuscité.

Faites vos Pâques... Vous devez l'exemple à tant d'âmes qui vous regardent, qui vous attendent que vous soyez enfin un chef, c'est-à-dire quelqu'un qui sait... quelqu'un qui veut...

"Faites vos Pâques! Nous portons le poids trop lourd de ceux qui ne les font pas, le poids des âmes "partagées", qui rêvent de servir trente-six maîtres, de concilier l'inconciliable, le monde et le Christ; la virginité et le tango.

"Le poids des âmes qui jouent au plus fin avec Dieu, qui comptent arriver au "poteau" les poches pleines, l'estomac débordant, et passer d'un bonheur dans un autre, qui ne pouvant plus commettre certaines fautes, en ruminent encore, avec délectation, le coupable souvenir.

"Est-ce pour ces marchandages que le grand Christ a donné tout le sang de ses veines?..."

Manque de foi... Manque d'amour, surtout... Vous autres, aimez! Quand on aime, on aime... Et on donne, sans trop penser à ce qu'on recevra...

C'est fini! Les hommes ont écouté jusqu'au bout ardemment.

Ils s'en vont, maintenant, dans un grand brouhaha de chaises, car on les attend à la maison. Ils s'en vont dans le noir de la rue; mais, dans cette nuit, leurs yeux brillent d'une flamme intérieure. Leur résolution est prise... ils communieront demain

Beauté du sacerdoce! Le prêtre a été là, vraiment, "le gardien de la flamme!" Et de quelle flamme!

Le passant banal se retourne, étonné, sur cette foule dont le recueillement l'intrigue. Réunion politique?... Non. Réunion d'affaires?... Oui... très grand affaire! La seule affaire... précise un scout en s'enveloppant lentement, comme un moine de jadis, dans son grand manteau gris.

Pierre l'Ermite.

## LE PROBLEME ECONOMIQUE

### Nouveau volume des Semaines Sociales

Le compte rendu de la dernière Semaine Sociale, tenue en août 1928 à Saint-Hyacinthe et dont le succès a dépassé tous les précédents, vient enfin de paraître. Il est consacré, comme on sait au problème économique, considéré surtout au point de vue agricole et contient le texte complet de quinze cours et conférences et de plusieurs allocutions. La question agraire, si importante chez nous, n'avait pas encore été traitée, de l'aveu d'excellents juges, avec autant de compétence, de largeur de vues, d'esprit pratique. On le doit au programme de cette Semaine qui embrassait le problème sous tous ses aspects et à la rare valeur des conférenciers, prêtres et laïques — dont un bon nombre agronomes de haute réputation, — qui n'ont rien épargné pour offrir au public un travail vraiment sérieux et utile.

Cet effort ne doit pas rester vain. Il faut que cette science dont n'ont profité que quelques centaines d'auditeurs se répande maintenant à travers tout le pays et surtout dans notre Province, pour le plus grand bien de la classe agricole de notre nationalité.

Le volume dont le prix est minime: \$1.50 l'exemplaire, \$1.65 franco, s'adresse à tous, prêtres, hommes publics, économistes, agriculteurs, membres des cercles d'études, etc. On peut se le procurer au Secrétariat des Semaines sociales, 60, ouest, rue St-Jacques, Montréal; à la Villa Manrèse, 100 Chemin Ste-Foy, Québec, et chez les principaux libraires.

J. B.

## L'abbé Antonio Huot meurt subitement

Après avoir donné le sermon aux Artisans Canadiens-Français à l'occasion du cinquantième de la Conférence Ste-Angele

M. l'abbé Antonio Huot, directeur de la "Semaine Religieuse", est décédé subitement hier midi au presbytère de Saint-Malo. Il a été foudroyé par une hémorragie cérébrale peu de temps après avoir prononcé un éloquent sermon en l'église de cette paroisse. La mort est donc venue chercher à son poste ce vaillant prêtre, qui n'a cessé durant toute sa carrière de consacrer aux meilleures causes la parole et la plume d'un apôtre zélé. Cet événement tragique s'est déroulé en présence de quelques amis de M. l'abbé Huot, parmi lesquels plusieurs hauts officiers de la Société des Artisans canadiens-français dont il était l'aumônier dans le district de Québec. Il a été jeté un voile de tristesse sur la célébration d'un cinquantième, celui de la Succursale Sainte-Angele de cette société, dont le regrettable disparu venait de faire la louange dans la chaire de l'église de Saint-Malo.

La mort de M. l'abbé Huot crée un vide immense dans le clergé de l'archidiocèse de Québec. Elle lui enlève une figure bien connue, une intelligence brillante et féconde, un grand coeur. Son oeuvre, appréciée partout à sa juste valeur, lui avait valu une belle réputation d'écrivain, doublée d'un philosophe et d'un théologien érudit. Et c'est pourquoi son trépas, accompagné de circonstances si dramatiques, constitue une perte qui sera vivement ressentie aux quatre coins de l'archidiocèse. Saint-Malo fêtait hier le cinquantième de l'établissement dans cette paroisse de la Succursale Sainte-Angele des Artisans canadiens-français. A titre d'aumônier de cette société, M. l'abbé Huot avait été invité à prononcer le sermon de circonstance. Il parla de la "charité", une vertu qu'il sut si bien pratiquer pendant toute sa vie. L'assistance était nombreuse, et on remarquait tout particulièrement dans l'église une forte représentation des Artisans, heureux d'entendre une fois de plus leur dévoué chapelain.

Au début de son sermon, M. l'abbé Huot donna des signes de fatigue. Il ne semblait pas en possession de tous ses moyens. Il reprit peu à peu le dessus, toutefois, et le reste de son allocution ne trahit aucun malaise. La messe se termina vers midi et quart. Aussitôt, Mgr J.-H. Bouffard, P.D., curé de Saint-Malo, conduisit à sa baguette ses invités, parmi lesquels se trouvait M. l'abbé Huot. On causa gaie pendant quelques minutes. Il y avait là, outre le curé et les vicaires, M. le docteur Norbert Cloutier, deuxième vice-président général de la société, M. le docteur Arthur Leclerc, directeur-général et quelques autres. Un banquet devait avoir lieu à une heure et demie, à l'Hôtel Saint-Roch. M. l'abbé Huot était, comme toujours, le plus gai, le plus enjoué compagnon, et l'agréabilité la conversation de sa verve coutumière. Une demi-heure après la fin de la messe, environ il s'approcha de l'un des vicaires de Saint-Malo, M. l'abbé Goulet, et lui dit qu'il aimerait à se reposer avant de se rendre au banquet. M. l'abbé Goulet le conduisit à une chambre, au troisième étage, en lui disant qu'il était chez lui.

En entrant dans la pièce, le directeur de la "Semaine Religieuse" s'affaissa sur un sofa et se plaignit de fatigue. En même temps M. l'abbé Goulet le vit pâlir et se renvoyer la tête en l'air. Il avertit en toute hâte M. le Dr Arthur Leclerc, qui monta en compagnie de M. le Dr Cloutier. M. le Dr Leclerc avait avec lui sa trousse de médecin. Il examina M. l'abbé Huot et constata que son pouls s'était arrêté. Sans tarder, il lui administra une piqûre, et celle-ci eut le don de le ranimer un peu, de ramener les battements du pouls. Le malade se sentit soulagé. "Le bon Dieu ne veut pas encore de moi!" dit-il en souriant. Néanmoins, un malaise l'oppressa et il ne voulut pas attendre plus longtemps pour demander les Sacraments et les secours de la science. Sur son avis, on appela aussitôt M. le Dr Rousseau, doyen de la Faculté de

## Deuil chez les Franciscains de notre ville

Un Franciscain de notre ville vient de mourir samedi dans la nuit. Le Frère Gustave Couture o.f.m. demeurait aux Trois-Rivières depuis plus de sept ans. Il est originaire de Québec et fils de M. Ludger Couture. Le Religieux défunt, né le 21 juin 1892, était entré chez les Franciscains, à Montréal, où il avait émis ses voeux le 8 décembre 1920. Après sa profession, il résida au Convent de Québec pendant près d'une année. En 1922, ses Supérieurs l'appellèrent au Collège Scraphique. C'est dans l'exercice de sa charge de pourvoyeur de cette Maison d'Education que la mort le frappa dans la nuit de samedi à dimanche.

Deux jours d'une légère maladie ne lui avaient pas permis de prévoir ce dénouement. La mort du Révérend Frère Gustave est une lourde perte pour les Pères et pour les Scraphiques qui appréciaient son inlassable dévouement.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, à neuf heures, chez les RR. PP. Franciscains. Le défunt a été inhumé dans le cimetière du Convent.

Nos sympathies aux RR. PP. Franciscains et à la famille du Religieux défunt.

Médecine. M. le Dr Rousseau était son médecin depuis plusieurs années.

Mgr E.-C. Laflamme, P.D., curé de Notre-Dame de Québec, averti lui aussi de la grave maladie de M. l'abbé Huot, ne tarda pas à arriver au presbytère de Saint-Malo. Il fut suivi de près par M. l'abbé Cyrille Labrecque, de Notre-Dame, un autre ami intime du directeur de la Semaine Religieuse.

"Je remets mon âme à Dieu par le Coeur Immaculé de Marie", murmura le dévoué prêtre, au moment de recevoir les derniers sacrements. Belle parole, qui résume toute sa piété et qui édifie tous ceux qui étaient auprès de lui.

M. l'abbé Michaud administra l'Extrême-Onction au malade puis lui donna le Viatique. M. l'abbé Huot avait toute sa connaissance; son esprit était parfaitement lucide. Il reconnut tous ses amis. Quelques minutes plus tard, il laissa échapper cette invocation: "Que la sainte Volonté du Bon Dieu soit faite!". Une convulsion se produisit soudainement et M. l'abbé Huot rendit son âme à Dieu. Cette double crise n'avait duré qu'un peu plus d'une demi-heure. Il pouvait être alors une heure et demie.

L'émotion parmi les prêtres, parmi ses amis présents fut indescriptible. Mgr Laflamme et M. l'abbé Labrecque, ceux-là même avec lesquels il vivait en contact quotidien, étaient atterrés. Hier soir encore, ils ne pouvaient vaincre leur chagrin. Ils perdaient en M. l'abbé Huot un ami inestimable, un collaborateur d'un dévouement inlassable. La nouvelle fut communiquée vers 3 heures aux Artisans, réunis à leur banquet, à l'Hôtel St-Roch, et leur causa une douloureuse surprise. Elle ne tarda pas, non plus, à se répandre dans la ville, dans les cercles religieux, notamment, et elle fut partout le sujet d'un profond chagrin. M. l'abbé Huot avait été frappé à son poste, comme notre ancien Lieutenant-Gouverneur, Sir Lomer Gouin.

## D'où vient l'expression "avoir de la veine"

Dans cette expression employée depuis plusieurs siècles, le mot veine est synonyme de chance, bonheur, succès. C'est une métaphore de la veine qu'on rencontre dans une exploitation, du filon d'une mine qui contient le minerai exploité.

Découvrir une veine est une chance pour un prospecteur et c'est pourquoi l'on dit d'une personne qui réussit dans quelque entreprise, qu'elle a de la veine et — expression plus moderne — qu'elle a trouvé le filon.

## Entre pochards:

— Ben oui... je vois tout en double...  
— T'as de la veine... S'il te reste une pièce de vingt sous, te voilà comme si tu avais deux francs.

## S. G. Mgr Comtois donne la Confirmation

Suite de la page 1

prouve en cette circonstance mémorable et la signification de cette cérémonie qui symbolise l'universalité de la religion catholique qui ne tient compte ni des pays, ni des frontières, ni des races, mais qui reçoit dans son sein tous ses enfants.

La cérémonie présente, se passant en pays d'allégeance britannique, met en scène trois nationalités: canadienne-française, anglaise et chinoise, et cela prouve une fois de plus la force de la grande famille du Christ. Sa Grandeur rappelle les événements qui se sont déroulés à Rome, alors que le Pape a reconquis sa liberté sous la menace puissante de Mussolini. Puis il dit un mot du grand Pape Pie XI qui l'on a déjà nommé le Pape des Missions et termine en assurant les nouveaux confirmés de la plus grande bienvenue dans l'Eglise Catholique. Le salut du très Saint-Sacrement termine cette mémorable cérémonie.

## Hospitalisation des malades tuberculeux

Suite de la page 1

préservée parce que le malade éduqué dans un établissement de cure, n'est plus un danger pour la communauté lorsqu'il retourne dans la vie commune même s'il n'est pas complètement guéri. A cet point de vue économique, cet endroit permettra le ravitaillément facile, l'usage des services publics du Cap-de-la-Madeleine en ce qui concerne l'eau d'alimentation et le service de drainage.

Mais ce qui est le plus important, il permettra au malade le repos et l'aération continue, essence du traitement de la tuberculose. Un espace de terrain de 50 arpents assurera le calme absolu. Le terrain est suffisamment grand pour permettre l'établissement de jardins et petits parcs pour promenade et cure d'entraînement. De cet endroit la vue s'étend agréablement sur la ville des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

L'emplacement est orienté vers le sud assurant le maximum de luminosité et d'ensevelissement. Il est protégé des grands vents par une colline située sur la partie nord du terrain. La direction des vents fait que les odeurs des usines atteignent exceptionnellement ces hauteurs.

Quant à ce qui regarde le climat, il ne faut pas oublier: 1o — Qu'il n'existe pas de lieux, de pays, de climats qui ont une vertu spécifique pour la cure de la tuberculose" (Professeur Rist)

2o — Qu'il est erroné d'attribuer à la pureté de l'air, richesse en oxygène et pauvreté en acide carbonique, les bienfaits de la cure d'air. C'est une modification physique et non chimique qui est en cause. C'est le rafraichissement produit par l'air frais qui stimule et vivifie. C'est le courant d'air généralisé, modéré, continu qui est bienfaisant. Un bénéfice non moins appréciable de la vie au grand air c'est l'endurance au froid qui protège le malade contre les infections banales des voies respiratoires.

En réalité, une location donnée ne vaut que par les facilités qu'elle procure à la cure de repos et d'aération continue.

Enfin, loin de moi l'idée de contester l'action favorable, calmante, sédative et tonique de l'altitude, de la température douce et de l'air sec des climats à l'abri des grands mouvements atmosphériques. Ces conditions sont celles qu'il y a lieu de prévoir pour la construction d'un sanatorium mais l'hôpital-Sanatorium dont nous avons besoin actuellement ne comporte pas ces exigences d'autant plus que nous ne possédons pas de telles stations dans notre région.

Il est donc à souhaiter que dans l'intérêt de nos malades tuberculeux et dans l'intérêt de la communauté tout entière, tous unissent leurs efforts pour le succès de l'entreprise.

RESTEZ, RESTEZ SUR VOS TERRES

LA PAGE AGRICOLE

Vos Ancêtres, vos Enfants seront heureux

Traitement des Pommes de terre de Semence

Réponses aux questions

(Notes des fermes expérimentales) On se préparera bientôt à traiter les pommes de terre de semence...

facilitent l'égouttement des barils après chaque traitement.

40. — Préparez de nouvelles solutions après trois traitements. 50. — Ne traitez pas les tubercules dans des poches.

R.-R. Hurst, Station Exp. féd. Charlottetown, I.P.

L'Alimentation des Renards Argentés

L'élevage des renards argentés est aujourd'hui une industrie considérable et qui ne cesse de se développer.

Les composés organiques de mercure présentent beaucoup d'avantages comme désinfectants.

La méthode du sublimé corrosif consiste à tremper les pommes de terre de semence pendant une heure et demie dans une solution composée de 4 onces de sublimé corrosif dans 25 gallons d'eau.

10. — Faites dissoudre le sublimé corrosif dans au moins un gallon d'eau chaude.

20. — Ne traitez que les tubercules propres, sans terre.

30. — Employez deux tonneaux propres alternativement.

qui s'est montré plus puissant et plus efficace sous ce rapport que le jus d'orange ou les conserves de tomates.

Publié par le Directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.)

SAINT-JUSTIN

Ces jours derniers, eurent lieu les offices de la Semaine-Sainte, jours de joie qui rappellent l'Institution de la sainte Eucharistie.

La fête de Pâques fut célébrée d'une manière très solennelle dans notre paroisse.

— M. Fabbé Charles-Edouard Beaudry, de Joliette, officiait à la grand-messe.

— M. et Mme Elphège Béland, de Ste-Angèle, en promenade chez M. Noé Lacoursière, la semaine dernière.

— M. et Mme Hervé Béland, ainsi que leurs deux petits enfants, de Louiseville, en promenade chez M. Victor Lemay la semaine dernière.

— M. et Mme Raymond Déziel, et leurs deux petites filles Gaétane et Goriane, de Ste-Ursule, en promenade chez M. Ferdinand Bergeron, dimanche dernier.

— M. et Mme Philippe Lesage, ainsi que M. Bernard et Zacharie Lesage, de Montréal, en promenade chez M. Arthur Lesage, dimanche dernier.

— M. et Mme Marie-Rose Paquette, de Montréal, chez ses parents M. et Mme Osear Paquette.

— M. David Dubé, de retour d'un voyage à St-Barnabé Nord.

— Nous apprenons avec plaisir, que la famille Joseph Vertefeuille atteinte de maladie depuis quelques mois, est maintenant assez bien rétablie.

23 mars: — Mme Julie Lefebvre, épouse de feu Arsène Bernèche, décédée à St-Justin, à l'âge de 74 ans.

5 mars: — Anne-Marie-Thérèse-Géralda, fille de M. et Mme Denis Lefebvre, née Eva Boivin.

9 mars: — Joseph-René-Paul, fils de M. et Mme Wilfrid St-Antoine, née Maria Gervais.

15 mars: — Marie-Jeanne-d'Arc, fille de M. et Mme Alfred Vermette, née Marie-Anne Ladouceur.

Marraine: Alexandrina Ladouceur. —19 mars: — Joseph-Pierre-Aimé, fils de M. et Mme Eugène Boivin.

—23 mars: — Joseph-Léopold, fils de M. et Mme Jules Lemyre.

—24 mars: — Marie-Thérèse-Madeleine, fille de M. et Mme Adélar Francoeur.

—24 mars: — Joseph-Prudent-Aurélien, fils de M. et Mme Albert Ladouceur.

—25 mars: — Marie-Louise-Madeleine, fille de M. et Mme Azaria Gagnon.

—26 mars: — Marie-Gabrielle-Thérèse, fille de M. et Mme Wilfrid St-Pierre.

—28 mars: — Joseph-Antoni-Marcollin, fils de M. et Mme François Gagnon.

SAINT-LEON

Va et vient

M. et Mme Rosario Trahan, de St-Sévère, en promenade chez M. Noé Lacoursière la semaine dernière.

— M. Léo Lupien, en promenade chez son père M. Philippe Lupien.

— M. Chs-Edouard Lesage, agronome, en promenade chez son père M. Joseph-E. Lesage.

— M. Armand Fleury, étudiant à l'école de St-Justin, en promenade chez son père M. Joseph Fleury à l'occasion de la fête de Pâques.

— M. Hermas Auger, en promenade chez son père M. Edmond Auger.

— M. Oza Latéreur, en promenade chez son père M. Philéas Latéreur la semaine dernière.

— Mlle Béatrice Charette, de Shawinigan, en promenade chez M. L. Charette et Noé M. Lacoursière.

— M. et Mme Philorum Lacoursière, de Louiseville ainsi que leur fille Germaine, en promenade chez M. Noé Lacoursière, dimanche dernier.

— M. et Mme Elphège Béland, de Ste-Angèle, en promenade chez M. Noé Lacoursière, la semaine dernière.

— M. et Mme Hervé Béland, ainsi que leurs deux petits enfants, de Louiseville, en promenade chez M. Victor Lemay la semaine dernière.

— M. et Mme Raymond Déziel, et leurs deux petites filles Gaétane et Goriane, de Ste-Ursule, en promenade chez M. Ferdinand Bergeron, dimanche dernier.

— M. et Mme Philippe Lesage, ainsi que M. Bernard et Zacharie Lesage, de Montréal, en promenade chez M. Arthur Lesage, dimanche dernier.

Ste-Cécile-de-Lévrard

La fête de Pâques a été célébrée à Ste-Cécile avec une grande simplicité.

Décorés avec profusion mais aussi avec un goût sûr par notre dévoué pasteur M. l'abbé Faucher.

La messe fut chantée par M. l'abbé J.-A.-R. Faucher qui fit aussi le sermon de circonstance.

À l'orgue, le chant a été magnifiquement réussi et a plongé dans le ravissement la foule des fidèles qui remplissaient le vaste temple.

CARTES PROFESSIONNELLES

Assurances Générales A. J. Gouin & Cie Feu, Vie, Accidents, Maladies, Responsabilité des Patrons...

Médecin Dr J. A. Rousseau Directeur du Dispensaire Antivénérien.

Dr Roch Hébert SPECIALISTE Maladies des Yeux, des Oreilles, de la Gorge et du Nez

Comptable et Liquidateur Henri Bisson Comptable et Liquidateur

Médecin Dr Auguste Panneton Spécialiste pour maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Avocats Robert Trudel, L.L.L., Albert Paquin, L.L.L. Trudel & Paquin

Chiropraticien A.-E. HUNT KING, D.C. Docteur en Chiropratique

Architecte U. J. Asselin, Ernest L. Denoucourt Asselin & Denoucourt

Avocat Joseph Bernard 108, rue Des Forges

Médecin Docteur R. Dugré Des Hôpitaux de Paris, Lyon, New-York

Chirurgien-Dentiste Dr J. H. BELAND Extraction des dents sans douleur

Avocat Jean-Marie Bureau B.L.L.L.B. Avocat et Procureur

Notaire Henri Lefebvre NOTAIRE Argent à prêter.

Médecin Dr A.-J. Aubin Médecine Interne, Maladies Chroniques, Diagnostique.

Notaire J.A. Lemire, L.L.L. Notaire Cessionnaire des greffes des notaires P. O. Guillet et P. L. Hubert.

Notaire Alphonse Lamy, L.L.L. NOTAIRE Argent à prêter, administration, règlement de successions.

Médecin Dr ALEX. ACHPISSE Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris.

Notaire J. U. GREGOIRE Notaire Argent à prêter, Examens de Titres, Assurances, Collections, etc.

Avocats Roger Bisson Avocat et Procureur 142, rue Notre-Dame

Avocats 1 Téléphone 329 Roger Bisson Avocat et Procureur

Notaire A. LEBRUN Notaire C.C.S., Cessionnaire du Greffe P. Desjais.

W.-H. FONTAINE, O. D. SPECIALISTE POUR LA VUE, diplômé de l'Institut K. C. H. O. S., Kansas City Mo.

Avocats Robichon & Méthot Avocats Bureau: Édifice Banque d'Hochelaga.

Notaire Victor Abran Notaire Argent à prêter, assurances, collection, etc.

Avocats DUPLESSIS, LANGLOIS & LAMOTHE Avocats Édifice: 4, St-Joseph, Trois-Rivières

Avocats Téléphone Bell 1000 DUPLESSIS, LANGLOIS & LAMOTHE

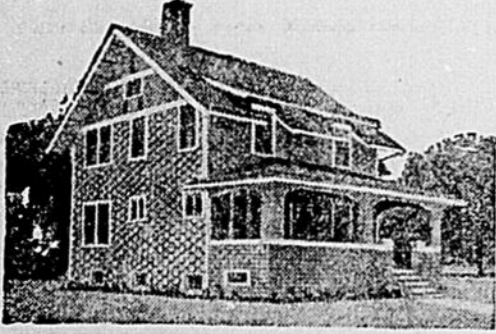
Notaires J. A. Trudel, J. E. Guillet Trudel & Guillet Notaires Argent à prêter, Règlement de faillites et de successions.

Avocat Chas Bourgeois R. A. L. L. M. Avocat 26, rue St-Joseph, 20

Architecte Jules Caron Architecte 761. 720. 21 rue St-Joseph

Architecte Jules Caron Architecte 761. 720. 21 rue St-Joseph

Bardeaux d'Amiante "LACHINE"



Lambris et Toitures

Entièrement à l'épreuve du feu

Les matériaux inflammables sont la cause de la plupart des grandes conflagrations. L'AMIANTE élimine tout risque de ce genre.

# Cantique de la Sainte Messe

## 1er Couplet

Chantons trois fois l'immortel  
L'humble exercice du sacrifice qu'on offre à l'autel;  
Chantons les diverses manières d'y bien assister,  
En contemplant ou lisant les prières pour les méditer.

## 2ème Couplet

Si Dieu l'attire par la foi,  
Durant la messe aime et l'abaisse, contemple et tais-toi.  
Fais une seule et même Hostie avec Jésus-Christ,  
Tout absorbé dans l'Eucharistie, de coeur et d'esprit.

## 3ème Couplet

Si tu médites librement,  
Suis la pratique que je t'explique familièrement.  
Dès que tu vois sortir le prêtre, le calice en mains,  
Pense que Dieu sort du ciel et vient naître pour le genre humain.

## 4ème Couplet

Lorsqu'il s'abaisse en commençant,  
Pense toi-même combien Dieu l'aime, s'abaissant;  
Révère la divine Mère qui renferme en soi  
Son créateur, son vrai fils et son père, fait homme pour toi.

## 5ème Couplet

Il fait le signe de la Croix,  
Car il adresse la sainte Messe à l'unique en trois;  
Consacre avec lui ton service à la Trinité,  
Lui présentant le même sacrifice en simple unité.

## 6ème Couplet

Au Confiteor sois touché  
D'y voir ta vie toute asservie aux lois du péché;  
Conçois une douleur amère de tous tes forfaits  
Avec propos de commencer à faire mieux que tu as fait.

## 7ème Couplet

Au Kyrie erie au Seigneur  
Qu'il te pardonne et qu'il te donne l'esprit de ferveur;  
Demande-lui miséricorde pour chacun de nous,  
Et, jusqu'à ce que son coeur te l'accorde, sois à ses genoux

## 8ème Couplet

Au Gloria in Excelsis,  
Stèle tes larmes et fais des charmes de ces doux récits;  
Honneur, Amour, Louange et Gloire à Dieu dans les cieux,  
A nous la paix, la grâce et la victoire en ces bas lieux.

## 9ème Couplet

Chaque Dominus Vobiscum  
Te fait connaître que Dieu veut prendre ton coeur pour maison;  
Demeure en sa sainte présence par la vive foi,  
Et mets en Lui toute ta complaisance comme Il fait en toi.

## 10ème Couplet

Aux oraisons prie avec soin  
Pour la misère de tous tes frères aussi pour ton besoin,  
Mais si tu n'offres ta prière au nom de Jésus,  
Tu recevras du Père de lumière un juste refus.

## 11ème Couplet

L'Épître est pour te préparer  
A l'Évangile, mais sois docile, crainte de l'égarer;  
Écoute-le comme une lettre où le Roi des rois  
Te fait savoir que tu dois te soumettre à toutes ses lois.

## 12ème Couplet

A l'Évangile dresse-toi  
Pour te défendre, prêt à répandre ton sang pour la foi  
Apprends-y les maximes saintes du fils du Très-Haut,  
En les gardant dans ton coeur bien empreintes, suis-les comme il faut.

## 13ème Couplet

Au Credo fais profession  
Par ta croyance de ce qu'avance la religion;  
Crois ce que l'Eglise propose, elle est ton soutien,  
Celui qui l'a pour guide en toute chose, ne se trompe en rien.

## 14ème Couplet

A l'Offertoire offre ton coeur,  
C'est là l'offrande que te demande ton divin Auteur;  
Offre-lui de plus sans réserve tous tes divers biens,  
Car c'est Dieu seul qui donne et qui conserve tout ce que tu tiens.

## 15ème Couplet

Quand on met de l'eau dans le vin,  
Plonge ton âme dans la flamme de l'esprit divin;  
Désire en voyant le mélange du vin et de l'eau  
Que sans délai l'eau de ton coeur se change en un vin nouveau

## 16ème Couplet

Le prêtre se lave à l'Autel,  
Rend l'âme pure de toutes ordures du péché mortel,  
Et pousse, avec le roi prophète, de profonds sanglots,  
Afin que Dieu tiende ton âme nette des moindres défauts.

## 17ème Couplet

L'Oraite Fratres est l'endroit  
Par où le prêtre te fait connaître qu'il prie en secret.  
Souhaite que son sacrifice soit avec le tien,  
Ecu de Dieu, profitable, et propice à chaque chrétien.

## 18ème Couplet

A la Préface joins tes vœux  
Et tes louanges au choeur des anges brûlant de leurs feux;  
Et par le Sauveur débonnaire rends à tout moment,  
A la bonté du Tout-Puissant, son père, tes remerciements.

## 19ème Couplet

Il baisse tant soit peu la voix,  
Baissant la tête lorsqu'il repète Sanctus par trois fois,  
Alors dans un respect intime dis au Trois-Fois Saint:  
Mon coeur vous loue, O Majesté Suprême, vous aime et vous craint.

## 20ème Couplet

Prie au Memento des Vivants,  
T'offrant toi-même au roi suprême avec tes parents;  
Joins-y le Pape, plein de zèle, qui veille pour toi,  
Tes bienfaiteurs, tout le peuple fidèle, l'évêque et les rois.

## 21ème Couplet

Adore à l'élévation  
La Sainte Hostie, vrai pain de vie, la réflexion;  
Crois-en de Jésus tout en flamme la divinité,  
Et de son corps, de son sang, de son âme, la réalité.

## 22ème Couplet

Adore son sang précieux,  
Quand le Calice, à tous propice, paraît à tes yeux,  
Et crois que, par concomitance au divin trésor,  
Avec son âme et sa divine essence, son sang et son corps.

## 23ème Couplet

Après la consécration,  
Baisse la vue et continue l'adoration;  
Jésus lors adorant son père pour tous les mortels,  
Te fait savoir ce qu'en lui tu dois faire aux pieds des autels.

## 24ème Couplet

Au Memento des trépassés  
Aide les âmes qui sont aux flammes des sombres fossés,  
Elles prendront soin à toute heure de te secourir,  
Si tu mets fin à la rude torture qui les fait souffrir.

## 25ème Couplet

Le Pater renferme en sept points  
Ce qu'il faut d'aide et de remède à tous les besoins;  
Demande à ton Père céleste, en humilité,  
Son pur amour, abandonnant le reste à sa volonté.

## 26ème Couplet

Lorsqu'il est à Pax Domini  
Désire d'être à ton doux maître toujours bien uni,  
Désire aussi que la paix règne avec ton prochain,  
Et que ton coeur soit, comme Dieu l'enseigne, paisible et serein.

## 27ème Couplet

A l'Agnus Dei dis tout bas:  
"Je suis coupable et punissable de mille attentats,  
"Agneau de Dieu, Sauveur du Monde, médecin caché,  
"Guérissez-moi donc de la plaie profonde qu'a fait mon péché.

## 28ème Couplet

Au Domine Non Sum Dignus  
Gémis, soupire, cherche et désire de plaire à Jésus;  
Et te croyant toujours indigne de l'en approcher,  
Témoigne-lui l'amour le plus insigne en mangeant sa chair.

## 29ème Couplet

Aux Oraisons qu'il dit après,  
Pense à mieux vivre, promets de suivre Jésus de plus près;  
Rends à Dieu par lui mille grâces; prends-le pour appui  
Avec désir de marcher sur ses traces et d'agir pour lui.

## 30ème Couplet

Pense à la Bénédiction,  
A la victoire du Roi de gloire, en l'Ascension;  
Conjure-le qu'il te bénisse de ses saintes mains  
Et qu'à jamais son esprit accomplisse sur toi ses desseins.

## 31ème Couplet

A l'Évangile de Saint-Jean  
Reprends courage contre la rage du cruel Satan;  
Depuis le moment que le Verbe s'est fait chair pour nous  
Nous méprisons de cet esprit superbe la haine et les coups.

## 32ème Couplet

Sors de la Messe plein de Dieu  
Et fait connaître que tu veux être modeste en tout lieu,  
Et puisque le Sauveur s'immole pour toi chaque jour,  
Tâche en effet et non pas en paroles d'user de retour.

# Pèlerinage Canadien

## AU CONGRES DE CARTHAGE EN 1930

### Sous le patronage de Sa Grandeur Monseigneur A.-O. Gagnon, évêque de Sherbrooke, P.Q.

Bien que la tenue du XXIX<sup>e</sup> Congrès Eucharistique, qui aura lieu à Carthage, Tunisie, en 1930, soit encore assez éloignée, il s'organise déjà un grand mouvement, dans les Cantons de l'Est de la Province de Québec, sous l'égide de Sa Grandeur Monseigneur A.-O. Gagnon, évêque de Sherbrooke, pour recruter un groupe de pèlerins canadiens, à l'occasion de cette grande manifestation religieuse.

L'Eglise Catholique, en choisissant Carthage comme point de ralliement des fidèles de toutes les parties du monde pour assister à cet événement religieux, d'une grandeur si émouvante, a tenu spécialement à honorer la mémoire des vaillants missionnaires qui évangélisèrent le sol africain. Ce sera la première fois qu'une telle réunion aura été tenue en Afrique.

Sa Grandeur Monseigneur Gagnon, a fait part de ses plans d'organisation dans une récente entrevue donnée au Palais Episcopal de Sherbrooke. M. l'abbé Nil Saint-Laurent sera l'organisateur général du voyage, tandis que M. J.-A. Métivier, agent des Voyageurs du Pacifique Canadien à Sherbrooke, en sera le correspondant officiel et le trésorier; M. le chanoine H.-A. Simard et M. l'abbé Emile Gervais agiront conjointement comme aviseurs du groupe.

"Nos voyageurs partiront dès le commencement d'avril sur un des paquebots du Pacifique Canadien," a dit Monseigneur Gagnon, "afin de pouvoir visiter les divers sanctuaires de France et passer quelques jours à Carthage, pour revenir ensuite à Rome, où Sa Sainteté Pie XI leur accordera une audience. Les pèlerins auront ensuite le loisir

de prolonger leur séjour en Europe, leur billet de retour étant valable pour un an à partir de la date de son émission."

"Le comité formé pour grouper les pèlerins de mon diocèse qui voudront se rendre à Carthage, ne bornera pas ses seules activités au recrutement de voyageurs dans les limites des Cantons de l'Est et de la Province de Québec, mais fera aussi de la propagande dans les états de la Nouvelle-Angleterre situés sur la frontière canadienne."

Sa Grandeur ajouta encore que quiconque voudrait se joindre au groupe serait le bienvenu, catholique ou non. Pour secondar les efforts du comité d'organisation du voyage, Monseigneur Gagnon transmettra une pressante lettre d'invitation à tous les curés de son diocèse et il est fort probable qu'il en résultera la formation d'un groupe fort imposant.

Le comité en charge aura pour mission de fixer la date et autres détails se rapportant au voyage. Le départ se fera sur un paquebot du Pacifique Canadien dans la première semaine d'avril à St-Jean, N.B. De là, le groupe débarquera à Cherbourg, pour se diriger sur Paris, où il commencera sa randonnée de France en auto-cars.

# Le Voyage de l'Université de Montréal

## M. Henry Laureys, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales, en aura la charge.

Le cinquième voyage annuel de l'Université de Montréal à travers le Canada s'annonce sous les plus heureux auspices, disent les organisateurs de cette agréable et instructive randonnée. Les demandes de renseignements affluent de partout, plusieurs adhésions ont même déjà été reçues et tout indique qu'un grand nombre de nos compatriotes voudront encore cet été profiter des avantages exception-

nels offerts par l'Université de Montréal et le Pacifique Canadien pour visiter la partie ouest du pays, tout en faisant un voyage de vacances reposant. On sait que cette excursion se fera du 6 au 27 juillet, c'est-à-dire qu'elle durera 21 jours comme les précédentes. Elle permettra de visiter les grands centres de l'Ouest et de la Côte du Pacifique en même temps que les plus célèbres villégiatures des Rocheuses, telles que Banff, Field et Lac Louise.

Une nouvelle qu'appréhendent sans doute avec plaisir ceux qui projettent de faire ce beau voyage, ou qui s'y intéressent d'une façon quelconque, c'est que cette fois, c'est M. Henry Laureys, directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales, de Montréal, qui en aura la charge. Monsieur Laureys est très avantagéement connu dans les cercles d'enseignement supérieur, les milieux financiers et sociaux, non seulement de la Province de Québec, mais encore des autres parties du Dominion, de sorte que sa participation à cette excursion est un gage de succès de plus pour les organisateurs.

M. Laureys joint à une personnalité charmante de vastes connaissances et une expérience considérable des voyages. Après avoir étudié dans les écoles et Athénées Royaux de Belgique et à l'Université de Louvain, il fit, de 1906 à 1910, plusieurs voyages autour du monde et se livra à des études économiques et commerciales sur place en Australie, en Afrique et dans les deux Amériques. En 1923, M. Laureys fut directeur du train-exposition canadien qu'il accompagna dans sa mémorable randonnée à travers la France et la Belgique. En 1926, il fut nommé membre de la Corporation des Ecoles Techniques ou professionnelles de la Province de Québec et, en 1928, de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Auteur de nombreux ouvrages et articles traitant de questions économiques ou d'enseignement commercial et technique, il remporta le prix David en 1927 avec son ouvrage "La conquête des Marchés Extérieurs."

Monsieur Laureys est conseiller de la Chambre de Commerce de Montréal, docteur ès sciences économiques, politiques et sociales de l'Université de Montréal, docteur ès sciences commerciales (honoris causa) de l'Université de Louvain, chevalier de la Légion d'Honneur (France) et de l'Ordre de la Couronne de Belgique.

L'Université de Montréal a eu la main heureuse en s'assurant le concours de M. Laureys pour son cinquième voyage à la Côte du Pacifique. Elle s'en tient au principe qu'elle a observé jusqu'ici de toujours mettre à la tête de cette excursion un homme de grand prestige, qui sait bien la représenter, partout où s'arrêtent et sont reçus nos compatriotes dans le cours de ce voyage.

## Bibliographie

Les Quatre Maures.—Par Gaëtan Morin. Un volume in-8 couronne de 176 pages. Broché 10 fr. Affranchissement: France 0.75 —Etranger 1.80— Avignon, 7, Place Saint-Pierre, Maison Aubanel Frères, fondée en 1744, imprimeurs de Notre Saint-Père le Pape.

C'est le titre d'un roman historique du plus haut intérêt, où l'auteur a su habilement mêler les descriptions enchanteuses de l'Orient, les fictions de l'imagination et les réalités de l'histoire, le tout évoluant autour d'une intrigue pure et honnête dont on ne connaît le dénouement qu'au moment où l'on achève la lecture de ce livre captivant. Le charme de cette lecture est encore augmenté par l'étendue du théâtre où se déroulent les péripéties nombreuses et mouvementées qui en font le sujet; tout à tour les provinces de France, la Perse, les Indes défilent sous nos yeux avec chacune leur caractère spécial renforcé de celui des moeurs si différentes les unes des autres. Enfin, l'époque où se passent les événements racontés, le quinzième siècle, contribue à conférer à l'oeuvre toute entière ce cachet spécial qui nous plaît dans toute réimpression bien comprise du moyen âge. L'auteur a en d'ailleurs le talent de faire passer sous sa plume, lorsqu'il met en scène les personnages français, ce style caractéristique qui est la marque de l'époque et qui, employé avec discrétion comme il le fait, constitue un des aspects de ce qu'on appelle la couleur locale. Par le fond son livre plaira à toutes les curiosités, par la forme il donnera satisfaction aux plus délicats.

Maman se promène avec Jean dans le jardin et elle raconte à son petit garçon qu'elle va faire planter des groseilliers et des framboisiers:  
—Oh! maman! s'écrie Jean navré, tu vas me faire faire des péchés....

## SAINTE-FLORE

### Funérailles

Mardi le 2 avril, avaient lieu en notre église, les funérailles de Mme Vve Alfred Bisson, née Célanise St-Arnauld, décédée le 31 mars à la demeure de M. Alcide Bastarache où elle demeurait depuis 9 mois.

La défunte âgée de 65 ans est morte presque subitement. Atteinte, il y a trois semaines de la grippe, elle semblait assez bien remise, et rien ne laissait prévoir une fin aussi soudaine.

Un frère lui survivait paraît-il, mais qu'il a été impossible de retrouver, n'ayant pas donné de nouvelles à sa soeur depuis plusieurs années. Le service fut chanté par M. le Curé Denoncourt. Les porteurs furent: M.M. Nap. Géliuas, Eueh. Lafrenière, Dionis et Ferdinand Dupont.

### Première Communion

Le Jeudi-Saint au matin avait lieu la 1ère communion des enfants.

C'est toujours un spectacle ravissant de voir ces tout petits s'approcher de la Table-Sainte pour recevoir le premier baiser de Jésus.

Puisse ces privilèges du Sauveur, conserver toujours intacts, l'innocence de leur âme toute neuve.

## ST-PROSPER

—Mme Emmanuel Massicotte, en promenade aux Etats-Unis.  
—Mlle Marie-Anne Cossette, Germaine et Angéline Massicotte, institutrices à St-Roch-de-la-Mékinac, tenant de passage dans leurs familles.

## LES VIEILLES LAMES DE RASOIR

Pour n'importe quel homme c'est un problème que de se débarrasser de ses vieilles lames de rasoir, mais pour l'homme qui doit se débarrasser des lames de rasoir laissées par les voyageurs dans un hôtel de 500 chambres le problème est encore plus grand. Heureusement la nécessité rend ingénieux et dans la construction des 250 chambres additionnelles du Château Laurier, le grand hôtel du Canadien National à Ottawa, ce problème a été pratiquement résolu.

Depuis des années les gérants d'hôtels reçoivent des plaintes continuelles de la part des domestiques affectés aux chambres d'hôtels et qui sont blessés par des lames de rasoir qui traînent un peu partout dans les chambres ou qui sont jetées négligemment dans les papiers à linge sale. Des centaines de doigts sont ainsi coupés chaque année dans les hôtels du Dominion. Cet état de choses sera corrigé à l'Hôtel du Château Laurier avec la coopération des voyageurs eux-mêmes. Dans les murs de chaque salle de bain de la nouvelle aile du Château Laurier, une ouverture a été ménagée et au-dessus a été imprimée cette invitation: "Veuillez déposer vos vieilles lames de rasoir ici." Les lames ainsi mises au rancart tombent dans une boîte et le menuisier de l'hôtel les enlève périodiquement et les brûle dans la fournaise aux vidanges. On n'a pas trouvé encore de meilleure façon de se débarrasser de ces déchets dangereux.

Tout les forces énergiques, l'ostacle sera de point d'appui.  
Mgr Spalding.

**TEINTURE A CHAPEAUX ELKAYS**  
(10 couleurs) seulement 25 cts.  
**LA PHARMACIE WILLIAMS**  
22, rue Hart Téléphone No 1  
Seul Agent pour les remèdes Rexall et Chocolats "Billie Burke"

**BUT DE LA CAISSE POPULAIRE**  
Protéger ses membres contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence, en leur enseignant, les bienfaits inappréciables d'une sage prévoyance fortifiée par la coopération, notamment en provoquant et en développant chez eux le goût et la pratique constante et vigoureuse de l'épargne la plus modeste, assurant ainsi leur indépendance économique, faisant naître et grandir le sentiment de la dignité personnelle.  
Roch Bournival, gérant.

**Joyeuses Pâques**  
A notre Clientèle distinguée nous offrons nos meilleurs vœux et nos remerciements les plus sincères.  
**Uldéric Carignan**  
Epicier  
(Agent pour les Liqueurs Christin)  
22, Badeaux, Phone 122-1749

  
**Ford**  
THE UNIVERSAL CAR  
AUTOMOBILES—CAMIONS—TRACTEURS  
vendus par  
**St-Lawrence Motor Co. Limited**  
Vendeur autorisé Ford  
99 rue St-Antoine  
Téléphones: 1930—1931 Les Trois-Rivières, P. Q.  
SUCCURSALE CHUTES SHAWINIGAN  
au No 76, 5e Rue  
Téléphone 912  
Pièces de rechange Ford toujours en magasin.  
**St-Lawrence Motor Co. Limited**  
99, RUE ST-ANTOINE

# SHAWINIGAN, GRAND'MERE ET LA REGION

## Grand'Mère

### La chorale de St-Paul chante la Passion

Ces jours derniers, en l'église Saint-Paul, la Chorale de Saint-Paul, sous la conduite de M. le notaire J.-E. Déziel exécuta un magnifique programme de chant sacré, intitulé la **Passion**. Les célébrants furent MM. les abbés H. Trudel, curé, Art. Rousseau et Camille Alarie, vicaires. L'exécution fut parfaite et nous devons des éloges au directeur de la chorale pour les succès remportés.

### Pâques dans nos églises.

Un beau programme de chant sacré fut exécuté aux messes de Pâques à l'église Saint-Paul. A la messe de sept heures, la chorale des enfants de Marie, sous la direction de Mlle Antoinette Normandin fit avec succès les frais du chant. A la grand'messe, la Chorale de Saint-Paul, sous la conduite de M. le Notaire J.-E. Déziel, exécuta la messe en mi bémol de Dubois à trois voix. A l'offertoire, la chorale rendit avec succès le "Surrexit Pastor Bonus" à quatre voix. Le sermon de circonstance fut donné par M. le vicaire Arthur Rousseau. La compagnie des Zouaves en grande tenue assista à la grand'messe.

A l'église Saint-Jean-Baptiste, la chorale, sous la conduite de M. Jos. Deshaies chanta la Messe Royale. M. Léo Dugal chanta "Hosanna, de Granier. Les principaux autres solistes furent A. Boisvert, Ant. Gosselin, P. Caron, Jos. Deshaies, J.-P. Emile Dessureault, W. Dorais et L.-G. Laperrière.

Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Beaumier, du Séminaire des Trois-Rivières.

### Première communion

Les élèves des différentes écoles de notre ville ont fait leur première communion à l'église Saint-Paul ces jours derniers. Cette cérémonie présidée par M. le curé H. Trudel fut des plus imposantes.

### Vacances de Pâques.

Les vacances de Pâques dans les différentes écoles de Grand'Mère, commencées le mercredi soir de la semaine sainte se sont terminées le lundi de Pâques.

### Nouveau sucre d'érable.

Les produits nouveaux de l'érable ont fait leur première apparition sur notre marché ces jours derniers. La tige se vendait 25 sous la livre, le sucre 20 sous et le sirop \$2.25 le gallon. La récolte, aux dires des cultivateurs s'annonce comme devant être très bonne cette année.

### En signe de deuil

Les drapeaux flottaient ces jours

derniers à mi-mats sur nos principaux édifices municipaux et publics en signe de deuil à l'occasion de la mort de l'Hon. Lieutenant-Gouverneur.

### Aux funérailles du Dr Bordeleau

MM. J.-Alphida Crête et J.-C. Neault se sont rendus à Ste-Thérèse ces jours derniers assister aux funérailles du Dr B. Bordeleau, régistrateur du Comté de Champlain et ex-Député de Champlain à Québec.

### Au profit de l'église

Les membres de la société des Forestiers-Canadiens de cette ville organisent pour le 7 avril prochain, un grand enchère-concert au profit de l'église St-Paul.

### Belle fête intime

A l'occasion de l'anniversaire de Mlle Marguerite Gélinas, un groupe d'amis et de parents se réunissaient récemment à la résidence de M. et Mme J.-E. Beauchemin. Il y eut cartes, chant musique et déclamation. Parmi les personnes présentes, il y avait: Mlles Marguerite Gélinas, Florence Philibert, Roland Philibert, Irène Philibert, Jeannette Gélinas, Florende Gélinas, Yvette Gélinas, Aldéz Ledoux, Florilda Ledoux, Blanche Leblanc, Bérénice Thifault, Florence Magnan, Simonne Foster, Ozéline Lamy, Mme Pierre Gélinas, Mlles Bernadette Gélinas, Berthe Trottier, Gabrielle Beauchemin, Simonne Beauchemin, Liliane Trahan, Marie-Anne et Alice Gélinas, Yvette Gélinas, Germaine Desaulniers, MM. Elphège Pelletier, Emile Auger, René Longpré, Armand Latulipe, Ovide Foster, Roland Philibert, Roméo Dumont, Georges Bélanger, J.-E. Beauchemin, Henri Demoucourt, Steven Laverigne, Lucien Beauchemin.

### Une jolie réception

Mme Donat Jacob recevait ces jours derniers à un Thé-Whist. Les invités furent Mesdames J.-J. Bordeleau, Edgar Bordeleau, E. Deschamps, Georges Payer, Ephrem Lampron, Emile Bussièrès, Eugène Grenier, P.-E. Potvin, E. Therrien, Mlles Laura, Corinne et Cécile Rochette.

Aux cartes, les prix furent gagnés par Mmes Edgar Bordeleau, Georges Payer et Ephrem Lampron et Mlle Laura Rochette. Un goûter fut servi par Mme Jacob. Il y eut également chant et musique.

### Elle suivra un cours de garde-malade

Mlle Germaine Melançon est partie ces jours derniers pour Montréal où elle continuera son cours de Garde-malade à l'Hôpital de la Miséricorde, interrompu depuis quelques mois pour cause de maladie.

### Va et vient

M. Paul Nicole, de l'Académie

de La Salle des Trois-Rivières a passé les vacances de Pâques chez ses parents M. et Mme J.-A. Nicole.

Mlle Jeanne Leblanc, de Montréal a passé la fin de la semaine chez ses parents M. et Mme J.-A. Leblanc.

M. Arthur Lamarche, des Trois-Rivières a passé quelques jours chez M. et Mme Donat Lamarche.

Mlle Edna Lamarche, de St-Jérôme a passé les fêtes de Pâques chez ses parents M. et Mme Donat Lamarche.

MM. J.-Bte Verrette, Geoffroi Ferron et Antoine l'Heureux, de St-Tite, étaient en visite à Grand'Mère ces jours derniers.

M. J.-P.-Emile Dessureault est allé à St-Tite ces jours derniers.

Mlle Yvonne Dessureault, de St-Tite a passé quelques jours en visite chez des parents à Grand'Mère.

M. Jean Bélique, I.C. a passé les fêtes de Pâques chez ses parents à Magog.

Dr Julien Sicard a passé la fin de semaine chez ses parents à Maskinongé.

M. J.-O. Pelletier a passé quelques jours en visite chez ses parents à Berthier.

M. le Notaire J.-H. Desroches est à St-Stanislas pour quelques semaines.

M. et Mme Albert Plouffe, des Trois-Rivières étaient en visite à Grand'Mère, dimanche dernier.

Mlle Annette Faucher passe un couple de mois en visite chez des parents à Québec.

M. Gaston Campeau et Mlle Madeleine Campeau, du Cap de la Madeleine ont passé quelques jours en visite chez des parents.

M. Napoléon Rondeau est revenu d'une courte promenade à St-Tite.

M. Armand Legault, de Joliette a passé la fête de Pâques à Grand'Mère chez des amis.

Mme J.-W. Lemay est allée à Montréal ces jours derniers.

M. André Roy est revenu d'une courte promenade chez des parents à Québec et St-Valier.

M. et Mme Georges Trottier ont passé quelques jours à St-Prospère de Champlain en visite chez des parents.

La Chambre de Commerce souhaite que l'érection de l'Hôpital Cook se fasse à Grand'Mère

Une importante assemblée de la Chambre de Commerce de notre ville a eu lieu récemment sous la présidence de M. J.-A. Nicole.

Parmi les principaux sujets discutés à cette assemblée par nos hommes d'affaires, il en est un qui a paru intéresser plus particulièrement les membres présents, nous voulons parler du projet d'érection d'un Hôpital anti-tuberculeux dans notre district. Comme on le sait déjà l'endroit désigné par le Comité chargé de l'organisation de cet hôpital serait au Cap de la Madeleine, à la côte dite "côte à Rocheleau".

M. le notaire L.-J. Dostaler a lors fait la suggestion à la Chambre de faire les démarches voulues pour obtenir que cet hôpital se construise à Grand'Mère, nous lirons dans la résolution qu'il a proposée à cet effet les raisons qu'il allégué:

**Attendu** qu'il est question de construire un hôpital pour les tuberculeux au Cap-de-la-Madeleine;

**Attendu** que beaucoup de médecins sont d'opinion que ce site n'est pas propice pour l'érection du dit hôpital à cause de l'humidité du fleuve et des manufactures de papier;

**Attendu** que l'eau du Saint-Maurice est une eau reconnue très mauvaise, si elle n'est pas traitée;

**Attendu** que Grand'Mère est située à une hauteur beaucoup plus considérable et que l'air y est pur et plus propice;

**Attendu** que l'eau de l'aqueduc de la cité de Grand'Mère est reconnue comme la plus pure qui soit;

**Attendu** que la population de cette ville serait disposée à voter un montant considérable si toutefois cet hôpital était construit à Grand'Mère;

Il est alors proposé que cette Chambre prie le conseil de ville de bien vouloir se mettre en communication avec les autorités intéressées à ce projet pour essayer d'obtenir que cette construction se fasse à Grand'Mère.

Copies de la dite résolution seront transmises au conseil de la cité de Grand'Mère, au Comité de la construction de l'hôpital Cook, aux Trois-Rivières, au Dr Lessard, Directeur du Bureau Provincial d'Hygiène, et au Député du Comté, M. Willie P. Grant.

La Chambre autorise le secrétaire de se mettre en communication avec les autorités de la Shawinigan Water & Power dans le but de demander à cette compa-

gnie qui possède actuellement les usines de la Laurentide Power, de cette ville, de travailler activement à faire venir de nouvelles industries en notre ville.

M. le Maire J.-E. Guibord, présent à l'assemblée, invite nos hommes d'affaires, membres de la Chambre de Commerce d'aider le conseil à trouver pour le pont sur la rivière St-Maurice actuellement en construction, un nom digne de ce monument qui sera béni au cours du mois de juin prochain. A l'unanimité la Chambre suggère que ce pont soit baptisé sous le nom de **Pont St-Paul de Grand'Mère**. M. le Maire Guibord invite également la Chambre à former un Comité qui sera chargé de déléguer un certain groupe de nos hommes d'affaires qui devront représenter la Chambre de Commerce lors des fêtes qui auront lieu pour la bénédiction du dit pont.

Une demande sera faite au Département de la Voirie de placer en différents endroits sur la route Québec à Montréal et Trois-Rivières à Grand'Mère, certains panneaux indiquant les distances pour se rendre à Grand'Mère.

Au nom de la Grand'Mère Shoe, Co., M. John Hanna invite les membres de la Chambre de même que tous les citoyens qui voudront visiter les usines de cette compagnie afin de se rendre compte de visu des progrès accomplis par cette industrie à Grand'Mère depuis six mois.

## Shawinigan

### Encore les ruelles—Une vive discussion

La question du pavage des ruelles a donné lieu mercredi soir à une très vive discussion à laquelle ont pris part MM. les échevins Jos. F. St-Onge, J.-A. Richard et Urgel Lebeau. C'est M. l'échevin St-Onge qui a amené la discussion sur ce sujet au moment où le Conseil s'apprêtait à adopter le règlement d'emprunt de \$200,000.00 qui doit être soumis aux contribuables les 25 et 26 avril. Dans ce règlement, une somme de \$20,000 a été prévue pour le remboursement à qui de droit du coût des travaux de pavage en béton faits jusqu'à date dans les ruelles. Or, M. St-Onge exprimait l'opinion qu'avant de se faire autoriser à emprunter ce montant de \$20,000 le Conseil devait d'abord abroger le règlement existant concernant le pavage en béton des ruelles et qui stipule que ces travaux seront à la charge des propriétaires riverains. "Vous ne pouvez, dit-il, vous faire autoriser à emprunter ces fonds pour l'usage que vous voulez en faire—c'est-à-dire pour rembourser les propriétaires qui ont déjà payé les travaux de pavage faits dans leurs ruelles—aussi longtemps qu'il existe un règlement décrétant que tels travaux seront à la charge des dits propriétaires."

Insensiblement M. l'échevin St-Onge se laissa aller à parler un peu plus longuement que probablement il avait d'abord l'intention de le faire de cette brûlante question des ruelles, et il finit par déclarer bien carrément qu'il considérait injuste de la part du conseil de vouloir faire payer le coût de pavage des ruelles par tous les propriétaires indistinctement, c'est-à-dire par ceux qui n'ont pas de ruelles sur leurs lots comme par ceux qui en ont. "Avant de siéger, ici, ajouta M. St-Onge, nous avons juré de donner justice à tous, mais je trouve que dans cette affaire des ruelles le conseil manque de justice envers un certain nombre de propriétaires."

Ce furent MM. les échevins J.-A. Richard et Urgel Lebeau, tous deux chauds partisans de l'abrogation du règlement concernant le pavage des ruelles, qui donnèrent la réplique à M. l'échevin St-Onge. Les ruelles, dit en substance M. Richard, sont une propriété publique au même titre que les rues, ceci est indéniable, et ce qui est encore certain c'est que les propriétaires n'ont aucun droit sur les ruelles qui joignent leurs propriétés. Est-il logique, est-il juste d'exiger que le pavage des ruelles soit payé exclusivement par les propriétaires riverains quand il est admis et reconnu qu'elles sont la propriété de la ville?" M. Richard ajouta qu'il connaissait bon nombre de propriétaires qui n'utilisaient pas eux-mêmes les ruelles mais qui n'avaient pas moins consenti à payer leur quote-part du coût du pavage parce qu'ils se rendaient compte que ces travaux constituaient une amélioration d'intérêt général non seulement pour les propriétaires mais pour tous les contribuables.

M. l'échevin Lebeau appuya avec vigueur les remarques de M. Richard et protesta, en outre, énergiquement contre les paroles

prononcées par M. l'échevin St-Onge qui semblait mettre en doute l'esprit de justice du conseil. "Vous pouvez, dit-il à celui-ci, avoir votre opinion sur cette question des ruelles, mais je n'entends pas qu'on nous accuse de commettre une injustice envers qui que ce soit quand nous demandons que les ruelles, qui sont, comme on l'a déjà dit, la propriété publique soient pavées à même les deniers publics. C'est toute la population qui bénéficie de ces travaux, ce sont tous les contribuables, indistinctement, qui utilisent les ruelles et la conclusion s'impose d'elle-même."

Le débat à un certain moment devint très animé mais n'en resta pas moins cependant toujours très courtois. L'incident d'ailleurs ne dura que quelques minutes; le calme se rétablit bientôt et la discussion reprit avec plus d'aménité sur le sujet principal, à savoir si le règlement concernant le pavage des ruelles devait être abrogé immédiatement ou seulement après que le règlement d'emprunt de \$200,000 aurait été approuvé conformément à la loi.

M. le Maire déclara partager l'opinion de M. l'échevin St-Onge que le règlement des ruelles devait être abrogé avant que le règlement d'emprunt soit soumis à l'approbation des électeurs propriétaires fonciers, ajoutant que cela lui semblait plus légal "parce qu'alors, dit-il, l'emploi de la somme de \$20,000 que nous demandons à emprunter sera bien déterminé: une partie servira à rembourser les propriétaires qui ont déjà payé leur quote-part du pavage des ruelles et, comme tous les propriétaires n'ont pas encore payé pour ces travaux, l'autre partie de la dite somme de \$20,000 reviendra à la ville elle-même qui a avancé l'argent nécessaire à l'exécution de ces travaux à même son fonds de roulement pour les trottoirs. Dans ce cas, s'il arrive, par hasard, que le règlement d'emprunt ne soit pas approuvé par les propriétaires, nous n'aurons qu'à passer un nouveau règlement des ruelles exactement semblable à celui que nous aurons abrogé."

"Je crois, dit encore M. le Maire, que c'est là la meilleure procédure à suivre si nous voulons rester dans la légalité."

MM. les échevins Dessaulles, Richard et Lebeau étaient, de leur côté, d'avis que l'on pouvait laisser en force, jusqu'à la votation sur le règlement d'emprunt, le règlement des ruelles qui courrait alors, le cas échéant, être abrogé. A ce moment, M. le Gérant Vermette suggéra au conseil de demander sur ce point l'opinion légale de l'aviseur de la cité, Mre Edouard Asselin. Après avoir communiqué par téléphone avec ce dernier, M. Vermette le pria, à la demande de M. le Maire, de se rendre à l'Hôtel de Ville, afin de donner au Conseil son opinion de vive voix. Mre Asselin se rendit immédiatement à cette demande et, après avoir entendu l'exposé clair et précis que lui fit M. le Maire sur le point en litige, il exprima l'opinion que le règlement des ruelles devait être abrogé avant que le Conseil put légalement soumettre son règlement d'emprunt à l'approbation des propriétaires. Il suggéra cependant au Conseil d'abroger le règlement des ruelles "conditionnellement", c'est-à-dire que cette abrogation du dit règlement ne prendra force et effet qu'en autant que le règlement d'emprunt de \$200,000, dans lequel une somme de \$20,000 est prévue pour le remboursement aux intéressés du coût du pavage fait jusqu'à date dans certaines ruelles, aura été approuvé suivant les exigences de la loi. De cette façon, si le règlement d'emprunt ne reçoit pas les approbations requises par la loi, le règlement des ruelles reste en vigueur sans qu'il soit nécessaire de faire aucune nouvelle procédure.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

**Demandez le Japon Salada la prochaine fois que vous achèterez du Thé**

**THÉ DU JAPON**

**"SALADA"**

Tout frais des plantations

vaine—bien qu'il y puisse trouver à notre avis des renseignements et des points de vue que beaucoup ignorent—elles s'adressent surtout à une multitude d'âmes droites qui n'ont jamais eu le temps de réfléchir sérieusement sur une des questions les plus graves du temps présent. Grave question, certes! Il suffit pour s'en convaincre de lire ce petit livre qui en moins de 80 pages condense tout ce qu'il faut dire du laïcisme, qui surtout nous donne de sa constitution intime et de ses conséquences une idée si claire qu'elle fait s'évanouir toute équivoque, toute opinion inexacte sur son but et ses tendances. Après avoir dit ce qu'il n'est pas, puis ce qu'il est, La Rovère nous détaille avec une limpidité surprenante ce qui constitue la foi laïque—car le laïcisme, il le démontre, est une foi—et fait défiler sous nos yeux les conséquences ruineuses qu'il entraîne après lui pour l'individu lui-même, pour la famille, et même pour l'Etat. Indépendamment des résultats qu'il produit partout et qui sont visibles à tous, on retiendra de la lecture de ce petit livre qu'on se fait du laïcisme une fausse conception quand on se le représente surtout comme une négation, conception qui est à peu près générale; il en ressort au contraire qu'il est une affirmation des plus catégoriques, qu'il se propose non de détruire mais d'édifier.

On conçoit par suite à quel point il est redoutable, et combien il importe de voir exactement ce qu'il est et ce qu'il veut. Avec une sûreté remarquable d'information l'auteur nous le dit, et quand on ferme ce petit livre on peut affirmer en toute vérité que l'on a appris quelque chose.

MM. les échevins Dessaulles, Richard et Lebeau étaient, de leur côté, d'avis que l'on pouvait laisser en force, jusqu'à la votation sur le règlement d'emprunt, le règlement des ruelles qui courrait alors, le cas échéant, être abrogé.

A ce moment, M. le Gérant Vermette suggéra au conseil de demander sur ce point l'opinion légale de l'aviseur de la cité, Mre Edouard Asselin. Après avoir communiqué par téléphone avec ce dernier, M. Vermette le pria, à la demande de M. le Maire, de se rendre à l'Hôtel de Ville, afin de donner au Conseil son opinion de vive voix. Mre Asselin se rendit immédiatement à cette demande et, après avoir entendu l'exposé clair et précis que lui fit M. le Maire sur le point en litige, il exprima l'opinion que le règlement des ruelles devait être abrogé avant que le Conseil put légalement soumettre son règlement d'emprunt à l'approbation des propriétaires. Il suggéra cependant au Conseil d'abroger le règlement des ruelles "conditionnellement", c'est-à-dire que cette abrogation du dit règlement ne prendra force et effet qu'en autant que le règlement d'emprunt de \$200,000, dans lequel une somme de \$20,000 est prévue pour le remboursement aux intéressés du coût du pavage fait jusqu'à date dans certaines ruelles, aura été approuvé suivant les exigences de la loi. De cette façon, si le règlement d'emprunt ne reçoit pas les approbations requises par la loi, le règlement des ruelles reste en vigueur sans qu'il soit nécessaire de faire aucune nouvelle procédure.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par Mre Asselin, laquelle fut adoptée à l'unanimité.

M. l'échevin J.-A. Richard qui, à la séance du 20 mars avait donné un avis de motion à l'effet d'amender le règlement No 267 concernant le pavage permanent des ruelles dans les limites de la cité, proposa alors, secondé par M. l'échevin Joseph Veilleux, une résolution dans le sens indiqué par



De la Lecture pour tous, Jeunes et Vieux

Dédié à Monsieur le Docteur Bruno Bordeleau

Les morts sont les invisibles, mais ils ne sont pas les absents Victor Hugo.

Il dort en son linéol mais son oeuvre demeure Le Maître satisfait a vu le noble effort De ce combattant et dit: "Voilà son heure" La tâche est accomplie et ce brave au coeur fort. Quittera sa demeure

Déposez vos outils, laissez votre labeur, N'allez plus par les nuits à travers les ornières Parler le réconfort ou gémir la douleur... La retraite a sonné, laissez tout en arrière, Venez à moi docteur

Pendant plus de trente ans de vos mains bienfaisantes, Avec un coeur d'apôtre et un esprit chrétien, Vous avez soulagé l'humanité souffrante... Prêtre par la douceur autant que médecin J'ai vu votre âme aimante

Sans doute j'aurais pu laisser couler vos jours Paisiblement heureux au sein de la famille Où vous avez goûté les dons purs de l'Amour... J'ai jugé la moisson mûre pour la faucille Et vous pour le grand jour.

A d'autres les soucis de poursuivre votre oeuvre; Immense est le travail; vous aviez tant semé, Mais après vous demeure un excellent manoeuvre Qui saura cultiver le champ ensemencé; Il a donné ses preuves.

Oh! je sais, vous pleurez sur les êtres chéris Qui peineront sans vous sur cette pauvre terre, La douleur est un sceau, j'en marque mes amis... Ils ont pour eux la Foi, l'Amour et la Prière Et cela leur suffit.

Venez bon serviteur à votre récompense; Soixante ans vous avez lutté le bon combat, Entrez dans mon royaume et gardez l'assurance Qu'il est un divin baume aux coeurs tristes et las Dans la sainte espérance.

UN AMI.

La Chambre Nuptiale

Mon coeur battait quand je descendis de voiture à la porte de Henri. J'allais le revoir après quinze ans d'absence. Nous avions été compagnons de marches et de cavalcades, compagnons de chais de lune et de levons de soleil, compagnons de fêtes, de lectures, de réveries, d'opinions, de chimères; enfin, compagnons de vingt ans. Nous nous étions assis à la même table, la dernière fois, pour le festin des noces; et le lendemain, au milieu de cette grande fête de sa vie, je lui avais dit adieu. Découlant une heure à sa joie, il était venu me reconduire, seul, bien loin, ne pouvant me quitter, ni cesser de me parler de son bonheur. Je l'avais laissé l'homme le plus heureux du monde, au comble de ses vœux, bien établi, plein de confiance, plein de projets. Il ne songeait qu'à parer sa femme, qu'à embellir sa maison, qu'à planter son jardin. Je verrais comme ses enfants seraient bien élevés, il me les amènerait, je serais parrain du second, tout au moins du troisième... Depuis quinze ans, nous ne nous étions point revus; depuis cinq ans, à peine nous étions nous écrit.

Cependant, je n'ignorais pas qu'il avait prospéré, que sa vie était paisible, qu'il m'aimait toujours. Je savais, et j'en étais encore plus charmé, qu'il connaissait et qu'il aimait Dieu, et que je retrouvais dans l'ami de ma jeunesse un bon chrétien, un fervent catholique, un frère.

Sa maison était celle où je l'avais laissé. Il l'habitait depuis le jour de son mariage. Que de visites nous y avions faites avant ce jour! que de conseils et de délibérations entre nous, pour la rendre digne de la souveraine qu'on y attendait! Une vieille servante m'ouvrit: "Quoi! Madelon, c'est vous m'écriez-je à mon tour. Avez-vous été malade, ma chère? — Ah! poursuivait Madelon, j'ai la maladie de tout le monde, et j'ai quinze ans de plus qu'il y a quinze ans.

Je suis arrivée de quarante-cinq à soixante, toujours sur mes jambes... Mais ne vous inquiétez pas, je suis encore faire la galette de sarrasin." C'était un grand talent, que nous avions souvent célébré. Je lui promis mon appétit d'autrefois. Et Henri, comment va-t-il? — Il va bien, Monsieur, il a fait comme vous: il a oublié de vieillir. Qu'il sera content de vous voir! Il ne manque pas de parler de vous quand je lui sers quelque chose que vous aimez. Venez! il est là-haut avec Madame, dans la chambre bleue; vous savez, la chambre nuptiale, comme vous disiez... Etiez-vous gai dans ce temps-là, Monsieur! Vous avez tout de même l'air plus rassis.

Madelon avait toujours trouvé quelque chose de très plaisant à ce mot de chambre nuptiale. Elle n'était pas parvenue sans peine à le prononcer correctement, et depuis quinze ans elle continuait d'en rire sans savoir pourquoi. "Quelle drôle de chose, Monsieur, poursuit la bonne créature, en s'arrêtant pour reprendre haleine sur les marches de cet escalier, qu'autrefois elle franchissait quatre à quatre comme nous; quelle drôle de chose, cette jeunesse, pour avoir comme ça des mots et des idées qui font rire! En disiez-vous, avec M. Henri! Il y en a qui ne reviennent et qui me dérident encore. Peut-être que ça ne serait pas de même aujourd'hui. Vous ne le diriez pas de même aujourd'hui. Vous ne le diriez plus, on ne n'en rirait plus. La peine nous arrive de tant de côtés dans la vie de ce monde! Le soleil finit par faire son nid en dedans de nous, et nous restons tristes même sans sujet de chagrin. Ça se prend à tout le tempérament, Monsieur; et j'ai peur que vous n'aimiez plus mes galettes."

La marche lourde de Madelon s'accordait trop avec sa philosophie pour que l'une et l'autre ne fussent pas sur moi une certaine impression. Je me trouvais vieux tout à coup, dans cette maison et sur cet escalier où je me souvenais d'avoir été si jeune. J'y avais senti mes jarrets plus souples, mon coeur plus allègre. Madelon me mettait un poids de quinze ans sur les épaules.

J'entrai sans me faire annoncer dans la chambre bleue. Henri me sauta au cou. C'était toujours lui; c'était cet oeil pétillant, ce coeur vil que j'avais tant aimé. Le moment d'après, ce premier feu éteint, il me sembla que je ne le reconnaissais plus. Sa taille svelte et droite s'était épaissie et courbée; sa parole si rapide était devenue lente; le temps avait fait son sillon sur ce front dégariné de son abondante chevelure; front paisible autrefois, et maintenant grave. Plus de flamme de gaieté dans ses yeux, qui désormais avaient trop regardé la vie. Je me rappelai qu'Henri, jadis, se plaignait de ne pouvoir compter au fond de son âme l'opiniâtre sentiment du ridicule. "J'ai trop envie de rire, disait-il; j'ai un démon qui me fait remarquer les grimaces des gens qui pleurent, même quand je les aime et quand je les plains." Ah! je n'eus pas besoin de lui demander son histoire pour savoir qu'il avait pleuré à son tour, que ce sentiment de l'ironie était dompté, cette flamme du rire à jamais éteinte.

La femme d'Henri n'avait moins vu. Elle ne put pas, sans un petit effort, se rappeler ma figure et mon nom. Et moi, partout ailleurs, je lui aurais parlé sans la reconnaître. Dans ma mémoire, c'était la fée de la jeunesse, vêtue de gaze, couronnée de fleurs, abordant la vie le sourire aux lèvres, par les chemins verts du printemps. Un coeur que rien n'a froissé, des regards qui n'ont vu rien de triste, un esprit qui n'a point conçu d'alarmes, des oreilles qui n'ont entendu que de douces paroles, des mains qui n'ont porté que des bouquets; tout le matin, toute la fleur, toute la promesse de la vie! Ainsi elle m'était apparue le jour de son mariage, chrétienne, femme, enfant tout ensemble, harmonie de beauté, de foi, d'amour, de candeur; sérieuse parce qu'elle croyait, heureuse parce qu'elle aimait, radieuse parce qu'elle ignorait... Après quinze ans, c'était une épouse vieillie aux soucis du ménage, une fille en deuil de sa mère, une mère en deuil de ses enfants. Sur son visage pâle, le torrent des larmes avait creusé plus profonde la trace des années; dans son coeur soumis à la croix, elle étouffait l'inconsolable sanglot de Rachel. Je me

rappelai que nous l'appelions Stella matutina; Maintenant, pensai-je, c'est Mater dolorosa qu'il faudrait dire.

Et dans ce moment, mes yeux qui parcouraient la chambre bleue et qui ne la reconnaissaient plus, s'arrêtèrent sur une image de la Mère de douleurs, au coeur percé de sept glaives.

Henri pria sa femme d'aller chercher ses enfants qu'il voulait me montrer. J'avais achevé l'examen de la chambre bleue. "Je ne retrouve ici, dis-je à mon ami, quand nous fûmes seuls, que ton visage et ton coeur. Nous avions fait de cette chambre un musée qui n'est pas celui que je vois.

— Le goût de l'esprit, me répondit-il, avait arrangé cette ancienne décoration; peu à peu elle a été remplacée par le goût et par les besoins du coeur, qui sont la prière et le souvenir. Ni toi ni moi n'avions songé au Crucifix; le voilà. A l'endroit qui l'occupait se trouvait, si tu t'en souviens, la Diane chasseresse; elle nous aurait moins consolés, quand la mort est venue allumer ici ses flambeaux! J'ai donné à ma femme cette image de Marie au pied de la croix, et elle a remplacé ce que je sais quelle gravure poétique après la mort de notre premier enfant. Ce dessin, au-dessus de la toilette, où était la grande fête de Watteau, représente la tombe de mon père dans le cimetière de son village; c'est par là que j'ai commencé de bâtir, et les cyprès qui entourent l'édifice sont les premiers arbres que j'ai plantés. A côté est le portrait de la mère de ma femme. Elle est morte dans cette chambre que nous seuls pouvons habiter désormais. Ces autres portraits sont maintenant ce qui nous reste de presque tous les êtres chers qui nous ont élevés, qui ont travaillé et souffert pour nous, et si tendrement pris soin de notre bonheur. Cet ange qui s'envole au ciel est le second enfant que Dieu nous a repris, notre chère petite Thérèse. Nous l'avons perdue l'année dernière, à six ans. Elle s'est écriée: "Dieu! Dieu! où est Dieu! Je veux aller à Dieu!" Et elle a emporté les derniers jours heureux de sa mère.

Les yeux d'Henri se remplirent de larmes. Troublé moi-même, je me promenai silencieusement mes regards sur tous ces souvenirs funèbres. Mon ami comprit ma pensée. "Oui, frère Louis, me dit-il, en me serrant la main, voilà ce que devient une chambre nuptiale; au bout de quelques années, c'est un mémorial de deuil, écrit du doigt de la mort.

"Mais, ajouta-t-il avec la forte foi du chrétien, grâce au Christ éternel, ni l'infamie, ni l'aversion, ni le désespoir ne sont entrés ici; et que savons-nous ci ce n'est pas la douleur qui nous a conservé au contraire l'amour, la confiance et la paix?"

Louis Vuillot.

LA PRODUCTION DE JEUNES CANARDS

(Notes des fermes expérimentales)

La production de jeunes canards pour la vente est une occupation qui donne de beaux bénéfices pour la mise de fonds qu'elle exige. Les recherches faites à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa font voir que les canetons de la race Pékin pèsent en moyenne six livres chacun au bout de dix semaines et qu'ils rapportent un bénéfice net de \$1.38 chacun sur le coût de la nourriture. Les canetons de la race Pékin pèsent au moins une demi-livre de plus que les canetons des autres races.

Les canetons destinés à la vente comme jeunes canards ou "canards verts" devraient être choisis parmi ceux de la race Pékin, parce que cette race se développe rapidement; ils demandent à être forcés par une méthode spéciale de nourrissage.

Les repas fréquents stimulent une croissance rapide. On nourrit les jeunes canards six fois par jour à partir du commencement jusqu'à ce qu'ils aient de deux à trois semaines, et cinq fois par jour jusqu'à ce qu'ils soient prêts pour le marché. A la Ferme expérimentale d'Ottawa, la pâtée donnée aux canetons se compose de parties égales de son, de petit son et de farine de maïs auquel on ajoute 10% de farine de boeuf. On recommande également d'ajouter un peu de charbon de bois (environ un pour cent.) Cette pâtée doit être humectée avec de l'eau mais il ne faut pas qu'elle soit collante ou trop liquide. On ajoute seulement suffisamment d'eau pour que la farine se prenne ensemble. On saupoudre un peu de gros de sable sur cette pâtée avant de la donner. Ce sable sert de gravier et facilite le procédé de la digestion. Ne donnez que ce que les canards peuvent consommer sans en laisser à chaque repas.

Après que les canetons ont de 4 à 5 jours, on donne de la verdure comme du trèfle ou de la luzerne, que l'on hache finement. On continue avec une petite quantité de verdure et on augmente graduellement jusqu'à ce que la pâtée contienne environ 15% de verdure.

Lorsque les canetons ont environ six semaines, on supprime graduellement toute la verdure et au commencement de la septième semaine, on donne une autre pâtée, plus engraisseante. La pâtée engraisseante employée à Ottawa se compose de 50 livres de farine de maïs, 35 livres de gru rouge (recoupes) et 15 livres de farine de boeuf, avec quelques pinces de gros sable.

Lorsque les canetons ont six semaines ils devraient être en excellent état de chair. Ils ont alors développé leur premier vêtement de plumes et c'est le moment de les vendre. Si on les gardait trop longtemps ils changeraient leur plume, ils ne se développeraient plus aussi vite; ils coûteraient plus cher et ne rapporteraient pas autant.

A.-G. Taylor, Ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ont.

Bibliographie

La Confession et la Communion des petits enfants. Une plaquette in-18 de 24 pages. L'exemplaire 0.75. Affranchissement: France 0.30—Etranger 0.60—Avignon, 7 Place Saint-Pierre, maison Aubanel Frères, fondée en 1744, imprimeurs de Notre Saint-Père le Pape.

Aujourd'hui que les enfants commencent très jeunes, il se pose pour ceux qui en ont la charge un délicat problème, celui de leur préparation. Il faut aux enfants pour la confession un examen de conscience très clair, très concret, d'où soient éliminés des cas auxquels ils n'ont rien à voir, où soient au contraire, prévus les défauts et les fautes de leur âge. C'est ce que réalise à merveille la première partie de cette petite brochure où les enfants trouveront des lumières qu'on chercherait en vain pour eux dans un paroissien; l'auteur a même supprimé l'examen sur le neuvième et le dixième commandements de Dieu facilement réduites au sixième et au septième; il a opéré de même pour le premier et le deuxième commandements de l'Eglise qu'il reporte au troisième du Décalogue. La clarté et la netteté ne peuvent qu'y gagner.

Quant à la Communion, elle y est envisagée en fonction de la messe, ce qui est excellent puisqu'elle est la consommation du Sacrifice, et il est bon, malgré la tolérance de l'Eglise à ce sujet, d'habituer l'enfant à ne pas les séparer. Et pour le texte composé pour cette messe de Communion, tout en suivant l'ordre liturgique et en établissant des paragraphes distincts pour chacune des divisions traditionnelles du Saint-Sacrifice, l'auteur a rédigé ce texte sans perdre de vue un seul instant l'enfant pour lequel il l'a écrit;

c'est dire la simplicité touchante qu'il s'est appliqué à réaliser, s'adressant plus au coeur qu'à l'intelligence, provoquant des aspirations plus que de la méditation. Ce petit livre, peu encombrant, peut au moment de la messe être distribué à chacun si l'on a affaire à des groupes, écoles ou patronages, et lu à haute voix par l'un des enfants; il rendra de grands services aux enfants qui pratiquent isolément leurs pieux exercices, et l'on ne saurait trop le recommander aux prêtres, aux catéchistes et aux maîtres chrétiens.

L'Oraison (Conseils pratiques)

—Par le Rév. Père Pontneau. Un volume in-8 couronne de 56 pp. Broché 3 fr. Affranchissement: France 0.60, Etranger 1.25—Avignon, 7 Place St-Pierre, Maison Aubanel Frères, fondée en 1744, imprimeurs de Notre Saint-Père le Pape.

Ce sont là, nous déclare l'auteur, des conseils pratiques; nous ajoutons sans hésitation: extrêmement pratiques. Dans cette courte brochure le Rév. Père Pontneau explique clairement aux moins initiés comment méditer. Beaucoup d'âmes se plaignent de ne pas réussir dans cet exercice si nécessaire; qu'elles lisent ce volume. Dieu dont la Sagesse est infinie, n'a certainement pas hérissé l'oraison de difficultés insurmontables, puisqu'il nous l'a donnée comme l'un de; moyens normaux de nous unir à Lui. Méthode de saint Ignace, remarques de saint Bernard et de sainte Thérèse, les personnes pieuses trouveront dans ces pages tous les avis nécessaires. Qu'elles lisent bien vite ces quelques chapitres; elles pénétreront enfin dans le sanctuaire béni de l'oraison, dont l'abondance leur a si longtemps paru inaccessible.

Le Sens de la Vie.

—Par le Rév. Père Ehrhard. Un volume in-8 couronne de 224 pages. Broché 15 fr. Affranchissement: France 0.75, Etranger 1.50—Avignon, 7, place St-Pierre, Maison Aubanel Frères, fondée 1744, imprimeurs de Notre Saint-Père le Pape.

Sauf de rares exceptions, pendant d'un aveuglement qui est souvent une punition divine, le problème de la vie haute et tourmentée la plupart des hommes auxquels la foi n'a pas apporté ses clartés. La preuve en est dans les innombrables essais d'explication que de tout temps les penseurs et les philosophes ont tentés; l'auteur en relève 22 principaux et tous différents. C'est dire à quel point devant ce problème la pensée humaine se trouve désorientée.

Y a-t-il une solution pourtant? L'auteur l'affirme. Il fait mieux que l'affirmer, il le démontre péremptoirement, et cette solution il la donne à notre complète satisfaction. Et ce qui est particulièrement convaincant chez lui c'est le procédé qu'il emploie pour atteindre son but: "A cause de la mentalité moderne dit-il, je n'invoque que très rarement les lumières surnaturelles et infaillibles de la révélation; mais je fais parler la raison dont l'erreur n'est possible que par abus." On ne saurait trop louer; c'est l'application logique du non nova sed nove qui caractérise la bonne méthode d'apologétique. On n'a plus aujourd'hui la foi du charbonnier, et peut-être ne faut-il pas s'en plaindre jusqu'à un certain point.

Toujours est-il que du livre du Rév. Père Ehrhard jaillit une clarté qui ne peut manquer d'impressionner tout esprit qui ne veut pas, obstinément et contre l'évidence, rester attaché à ses préjugés. Méthode objective prenant les faits et la nature humaine pour ce qu'ils sont, clarté dans la démonstration, logique impeccable dans l'enchaînement des raisonnements, inébranlable vérité des conclusions, tout se tient, tout conduit au but visé et concourt à formuler une opinion solide parce qu'elle est éminemment raisonnable. Ce livre si bien rédigé éclaircira bien des doutes et calmera bien des appréhensions.

Magnifique carte routière de la province

Le ministre de la Voirie, l'hon. M. J.-L. Perron, vient d'adresser aux journaux la carte routière de la province pour 1929.

Cette carte offre plusieurs caractéristiques nouvelles, et, par son mode nouveau de pliage, destiné à faciliter la consultation, elle constitue une innovation non seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique.

Tout comme celles des années précédentes, la carte de 1929 est un dépliant bilingue de format commode, que l'automobiliste peut porter sur lui ou laisser dans une des poches de sa machine, toujours prête à consulter.

La principale caractéristique de la carte 1929 est le mode tout à fait nouveau de pliage, que l'on désigne sous le nom de pliage en accordéon. L'automobiliste peut consulter la carte comme un livre, sans l'ouvrir ou la déplier en entier, et sans avoir ensuite la peine de replier, ce qui constitue toujours, avec les cartes ordinaires, une série d'opérations ennuyeuses. De plus, les cartes ordinaires ne sont guère faciles à consulter en voyage et deviennent même encombrantes à l'occasion.

Avec la nouvelle carte du ministère de la voirie, tous ces inconvénients disparaîtront. On pourra suivre sa route sur cette carte aussi facilement et aussi commodément que dans un livre.

La carte proprement dite est disposée de façon qu'on puisse la détacher de la couverture si on désire l'afficher ou l'encadrer. La couverture présente un modèle nouveau et tout à fait attrayant.

La carte est en quatre couleurs: le fond est de couleur jaune, les routes, les noms des villes et des villages, etc., sont en noir; les fleuves, les rivières et les lacs sont indiqués en bleu, et tous les renseignements concernant les ressources naturelles et sportives sont indiqués en rouge.

La carte de 1929 est imprimée sur un seul côté, ce qui présente un grand avantage pour ceux qui désirent l'afficher. Elle porte d'abord la carte générale de la province et une section à grande échelle du district de Montréal. Toutes les routes de la province, sauf les chemins locaux, sont indiquées selon leur importance, de sorte qu'il devient très facile pour l'automobiliste de voyager dans tous les districts. Une des caractéristiques de la carte de 1929 est l'addition qu'on y a faite des entrées et des sorties des villes de la province, cette addition sera, elle aussi, de nature à faciliter grandement les voyages. La carte donne les règlements de la circulation, les renseignements que doivent connaître les touristes américains pour entrer au Canada, un tableau de distances, ainsi que divers renseignements sur la voirie en général.

La carte donne enfin la liste des grandes routes de la province suivie de la nouvelle nomenclature et du nouveau numérotage adoptés au cours de l'automne dernier et qui entrent en force cette année même.

Nous rappelons aux automobilistes que, dans un grand nombre de cas, le numéro des routes a été changé et que la carte routière et les signaux routiers pour la prochaine saison seront basés entièrement sur le nouveau numérotage. Afin de familiariser les automobilistes avec les rouex numérotages, nous donnons ci-après la liste complète des grandes routes de la province.

La distribution générale de la carte routière commencera la semaine prochaine. Nous rappelons que cette carte est adressée gratuitement à toutes les personnes qui la demandent.

Téléphone: Bureau 919 Résidence: 606

HEURES DE BUREAU:

Tous les jours: de 1.30 à 4.30 p.m.

Le soir: MARDI et VENDREDI de 7.00 à 8.00 p.m.

Dr Ls-Georges Godin

SPECIALISTE

MALADIES des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge

8a RUE HART, LES TROIS-RIVIÈRES

NOURRISSEZ-LE

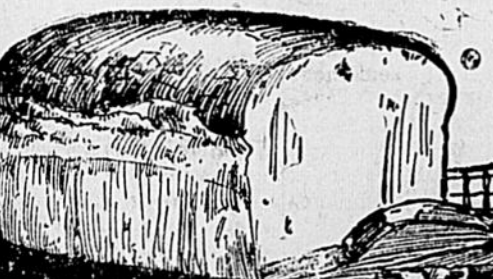
En chaque homme, il y a un organe tout important: L'estomac. Quand cet organe cesse de fonctionner tous les autres organes se mettent en grève. Veillez donc à ce que l'estomac ait une nourriture abondante et saine.

Le Bon Pain "UNIC"

remplit toutes les conditions d'une nourriture idéale. Chaque morceau contient les éléments qui contribuent à votre vigueur et à votre santé. Pas une miette n'est perdue!!

La Boulangerie Moderne

47, rue Volontaire, Tél. 321w Trois-Rivières.



Henri Nobert

ENRG. Marchand de Quincaillerie et Peinture

32a 32b rue Hart

LES TROIS-RIVIÈRES

Seul agent:

Pour l'émail, Peinture, Vernis.....

"Flo-glaze"

Séchant en 4 heures

Voyez nos échantillons et Cartes de couleurs.

DEMANDEZ NOS PRIX.

